

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 avril 2019  
~~~~~

**DISPOSITIF RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA VALORISATION DES BOURGS-CENTRES
CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE,
LA COMMUNE DE LE POUGET, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE
L'HÉRAULT ET LE PAYS CŒUR D'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 avril 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Henry MARTINEZ à Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 33	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération n°1889 du conseil communautaire du 25 mars 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa complémentaire facultative en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

VU la délibération n°1376 du conseil communautaire du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire « La Vallée 3D » 2016-2025 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°1517 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2017 validant l'acte de pré-candidature de la collectivité au dispositif « Bourg Centres » de la Région Occitanie en lien avec les trois communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault et les communes concernées ;

VU les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;

VU les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018/2021 ;

CONSIDERANT que la Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, sur les domaines suivants :

- la qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, espaces publics, patrimoine, façades, ... ;
- la production de logements : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, ... ;
- l'offre de services à la population : santé, enfance, jeunesse, ... ;
- la mobilité : cheminements doux, intermodalité, ... ;

- le développement économique : maintien du commerce en cœur de ville, tiers lieux, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, offre numérique ;
- la culture et le tourisme : offre d'hébergement, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, ... ;
- l'environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables.

CONSIDERANT que l'organisation locale du dispositif régional désigne la commune comme étant la seule qui a la possibilité de faire acte de candidature auprès de la Région mais qu'elle doit impérativement être liée et en accord avec son intercommunalité,

CONSIDERANT que la commune de Le Pouget a ainsi été identifiée par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif "Bourgs Centres Occitanie",

CONSIDERANT que le projet de développement et de valorisation du bourg centre de Le Pouget vise :

- la requalification du cadre de vie (valoriser les espaces publics, les patrimoines et création d'aménagements paysagers) ;
- le renforcement de l'offre de services publics (mise en accessibilité des bâtiments publics, création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance et renforcer l'offre dans le domaine de la santé) ;
- le développement du tourisme (qualification de l'offre d'hébergement, restauration et valorisation du patrimoine).

CONSIDERANT que ce projet répond aux attendus de la Région Occitanie, de même qu'il est en cohérence avec la stratégie poursuivie par la communauté de communes dans son projet de territoire Vallée 3D, pour la mise en valeur et le développement des bourgs centres présents sur le territoire de la vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes du contrat-cadre 2019-2021 de la commune de Le Pouget ci-annexé à conclure entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la Commune de Le Pouget et le Pays cœur d'Hérault,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1943 le 16/04/2019 Publication le 16/04/2019 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 16/04/2019 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190415-lmc1110529-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p style="text-align: center;">Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Louis VILLARET</p>
---	--

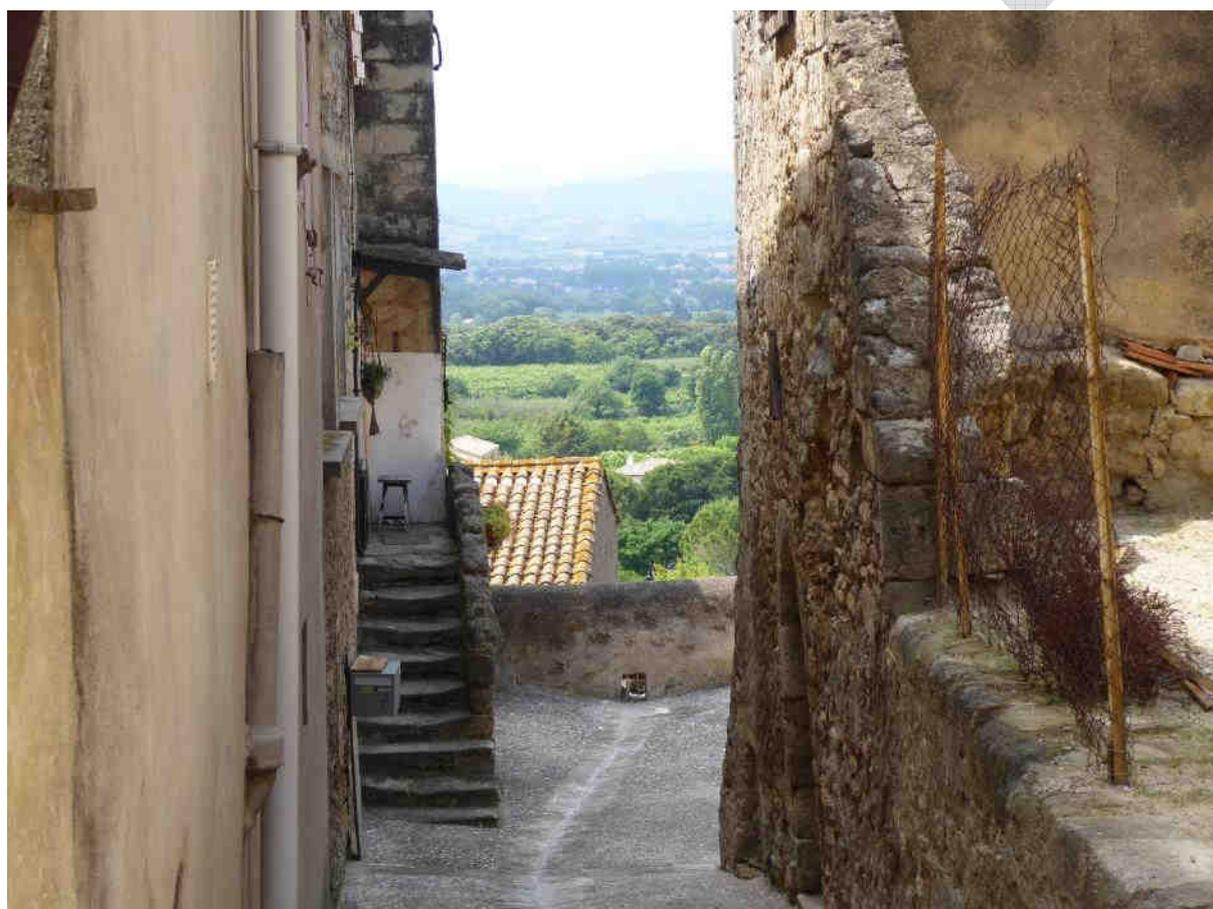
Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Le Pouget

Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault

Pays Cœur d'Hérault

Contrat Cadre 2019 / 2021



Entre,

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
- La Commune de Le Pouget, représentée par Robert PARRA, 1° adjoint au Maire
- La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, représentée par Louis VILLARET, son Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par Louis VILLARET, son Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par M. André DELJARRY, Président
- La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie, représentée par M. Thierry RAVOT, Directeur Régional

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

Vu la délibération n°XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du XX avril 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune du Pouget,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune du Pouget en date du XXXX 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault en date du XXXX2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du XX XX 2019,

Vu la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, en date du XXX,

Vu la délibération de la Caisse des Dépôts et Consignations, en date du XXX,

Il est convenu ce qui suit :

Sommaire :

Préambule	4
Article 1 : Objet.....	5
Article 2 : Contexte et enjeux :.....	6
<i>Présentation de la commune de Le Pouget et de son territoire</i>	6
<i>Le Pouget : Des influences territoriales extérieures marquées</i>	6
<i>Le Pouget : Un cadre paysager unique</i>	7
<i>Le Pouget : Une démographie dynamique</i>	8
<i>Le Pouget : Une commune accessible depuis les grands axes de communication</i>	8
<i>Le Pouget renforce son rôle structurant dans le Pays Coeur d'Hérault</i>	9
<i>Le Pouget : Une commune viticole du Coeur d'Hérault</i>	10
<i>Le Pouget : Un tissu commercial et de services répondant aux besoins de proximité</i> ...	11
<i>Le Pouget une activité touristique complémentaire en Cœur d'Hérault</i>	11
<i>Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle de proximité à pôle relais dans le SCoT)</i>	12
<i>Synthèse du diagnostic</i>	13
Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation	18
Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation	19
Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021	22
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :	57
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région	59
Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault	60
Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault	61
Article 10 : Autres contributions	61
Article 11 : Gouvernance	62
Article 12 : Durée	63

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton avant la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Le Pouget, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, le Pays Coeur d'Hérault, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CCI de l'Hérault. Le Département de l'Hérault, les services de l'Etat, le CAUE, l'EPF et l'ADEME seront associés.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Le Pouget vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la commune de Le Pouget et de son territoire

**Le périmètre du
SCoT du Pays Coeur d'Hérault**
Janvier 2016



Carte institutionnelle du Pays Coeur d'Hérault

Le Pouget : Des influences territoriales extérieures marquées

Situé dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune de Le Pouget se localise dans le Pays Coeur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Coeur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (donc la commune de Le Pouget) intègre pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).

Le Pouget : Un cadre paysager unique



Photo de la circulade de Le Pouget

Situé sur les collines (puechs) qui ceignent la vallée de l'Hérault, le Pouget est un village qui se donne à voir, car il est un point haut marquant depuis la vallée. Son centre ancien en circulade qui s'enroule autour de l'église Saint Jacques en est le point culminant. Le village s'inscrit également au coeur de collines de garrigues boisées, d'amandiers et d'oliviers, qui laissent place petit à petit dans la vallée aux parcelles de vignobles (les cinq collines).

Le riche patrimoine de la commune compte également :

- l'église Sainte-Catherine (14ème siècle) inscrite à l'inventaire des monuments historiques ;
- le dolmen construit il y a 4000 ans sur la colline des Crozes ;
- la tour de Pater noster datée du 9ème siècle après J.C. ;
- le Prieuré de Saint-Amans de Teulet, établi dès le 11ème siècle par les religieux de l'abbaye d'Aniane, et l'ancien village de Saint-Amans rattaché à Le Pouget en 1971, dont ne subsistent que les tombes et les fondations ;
- le Griffon tridentaire sur la place du village ;
- le Château de l'Estang au centre d'une grande plaine drainée par le Fossé des Yeux.

De cette manière, la commune concentre à elle seule les grands éléments paysagers identitaires du Coeur d'Hérault.

Le Pouget : Une démographie dynamique

La commune du Pouget représente selon les dernières données de l'INSEE (1er Janvier 2019) 2 037 habitants, soit un taux de croissance démographique de +2.3%. Ainsi, le Pouget connaît un accroissement démographique constant avec plus 300 habitants tous les 10 ans. La population rajeunit avec dès 2007 plus de la moitié des habitants âgés de moins de 44 ans. Les tranches d'âge les plus représentées sont les 30-44 ans et les enfants de moins de 14 ans. Cette observation corrobore celle faite sur le terrain, où l'on compte, notamment avec le développement des lotissements, une augmentation de la population des jeunes parents actifs (couples avec 1 ou 2 enfants scolarisés ou en passe de l'être).

Ainsi, depuis plusieurs années la population s'installait principalement en périphérie de la commune, au détriment du centre ancien et historique, car répondant aux standards actuels de l'habitat (accessibilité, extérieur, ...). Toutefois, cette situation tend à s'atténuer avec une de nombreuses réhabilitations facilement observables dans le centre du village (quartier haut).

Cette évolution démographique implique pour la commune de Le Pouget le développement des équipements et des services nécessaires à l'accueil de ces populations.

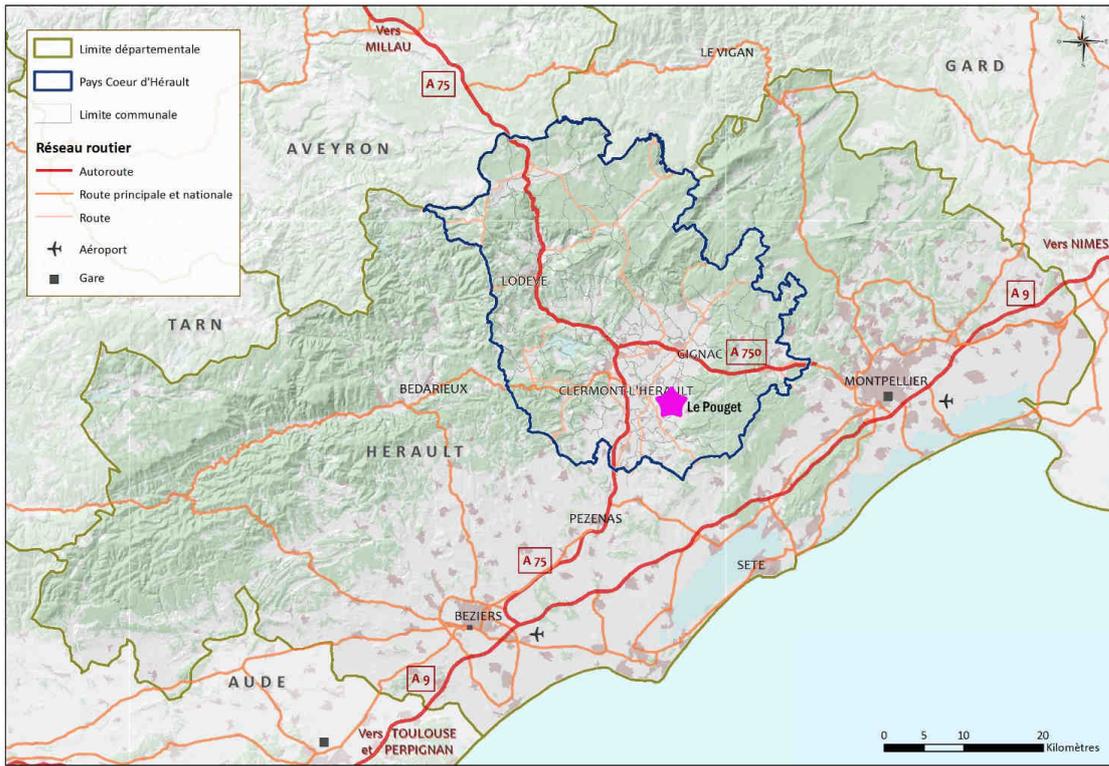
Le Pouget : Une commune accessible depuis les grands axes de communication

Le Pouget est bordé par deux axes principaux : la D32 (axe nord-sud reliant Gignac à Pézenas et Béziers) et la D2 (axe ouest-est reliant Clermont l'Hérault à Sète). De plus, Le Pouget est traversé par deux axes du réseau routier secondaire : la D123 (axe nord-sud reliant Gignac à Sète) et la D139 (axe ouest-est reliant Clermont l'Hérault à Montpellier). L'ensemble de ces réseaux permet d'accéder rapidement (en moins de 10 minutes) aux échangeurs de Clermont l'Hérault, Gignac et Saint-André de Sangonis du réseau autoroutier A75 et A750, qui dessert principalement Béziers, Clermont-Ferrand et Montpellier.

En termes de transport en commun, la commune compte 4 arrêts de bus (Eglise, les Glycines, Saint-Amans, les Horts). Un transport scolaire permet aux élèves de Puilacher de rejoindre les écoles primaires de Le Pouget, et aux élèves pougétols de rejoindre le collège à Gignac et le lycée à Clermont l'Hérault dans l'attente de la construction par le Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée du lycée de Gignac.

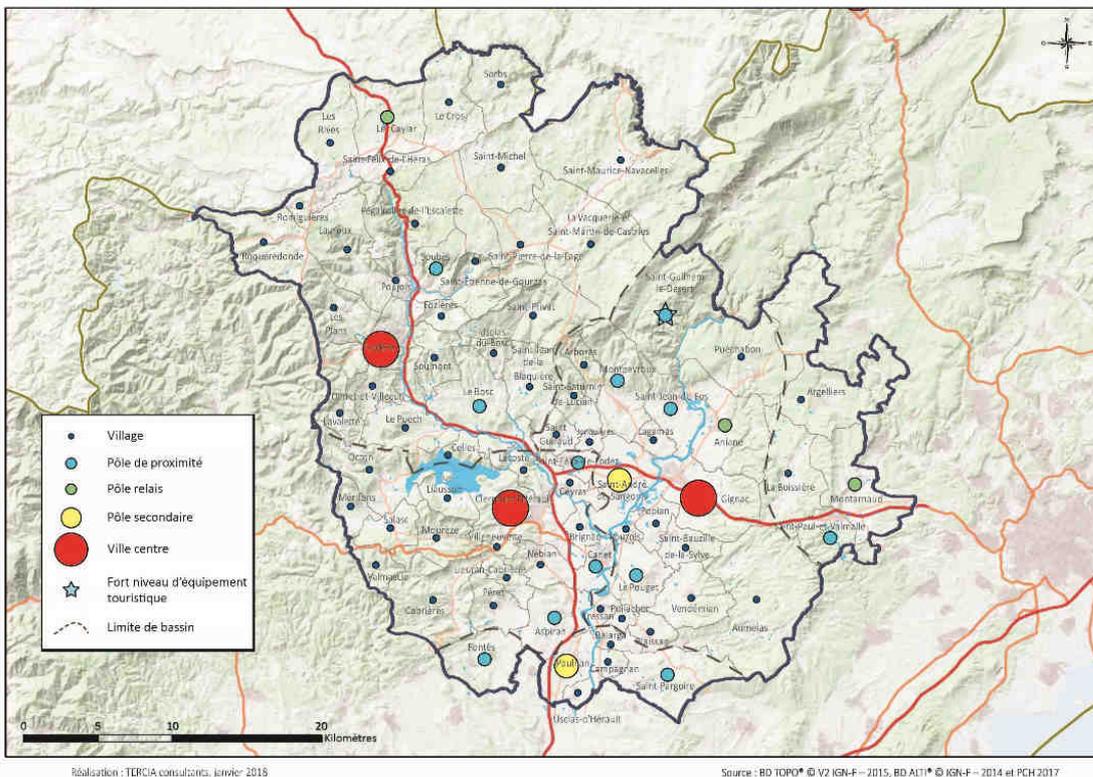
La commune de Le Pouget a également intégré de nouveaux modes de mobilité en faisant partie des premières communes du territoire équipées d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, située sur le parking de l'espace socio-culturel « Les Condamines ». Cette borne, en fonctionnement depuis novembre 2017, a été déployée dans le cadre d'un projet innovant porté par Hérault énergie et soutenu par la CCVH.

Des réflexions sont en cours afin d'offrir d'autres modes de mobilités, par la mise en place de Rézo Pouce, le renforcement du covoiturage (plateforme numérique), et un plan vélos à l'échelle du Pays.



Carte des polarités en Cœur d'Hérault et desserte autoroutière

Le Pouget renforce son rôle structurant dans le Pays Cœur d'Hérault



Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Cœur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune de Le Pouget s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Coeur d'Hérault, en complémentarité des villes-centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également des pôles secondaires de Saint André de Sangonis et Paulhan. En tant que pôle de proximité, la commune de Le Pouget répond à la définition de l'INSEE de « bassin de vie ruraux »¹. La commune est caractérisée par des équipements et des services accessibles aux habitants des communes suivantes: Pouzols, Popian, Saint-Bauzille de la Sylve, Vendémian, Aumelas, Plaissan, Puilacher, Tressan, Bêlarga et Canet. Hormis Canet qui est rattachée au pôle de Clermont l'Hérault, l'ensemble de ces communes constitue une quasi-couronne dont l'épicentre est Le Pouget. Ce bassin de vie recense au total **8 047** habitants qui profitent des six grands domaines de services propres à Le Pouget : **l'activité économique, l'offre de service à la population, l'enseignement et service enfance jeunesse, la santé, les loisirs et la mobilité.**

Dans le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT (Coeur d'Hérault 2040), en cours de réalisation, la commune de Le Pouget renforcera son rôle structurant en devenant un pôle relais. Il s'agira principalement de renforcer le niveau d'équipements, de services et de commerces de la commune, mais également l'habitat et l'accessibilité du pôle.

Les activités polarisantes de la commune de Le Pouget

Les quatre secteurs d'activités prédominants sur la commune de Le Pouget sont :

- l'agriculture ;
- l'éducation, la santé et l'action sociale ;
- le commerce de proximité et l'artisanat ;
- le tourisme

Le Pouget : Une commune viticole du Coeur d'Hérault

L'agriculture joue un rôle important tant sur le plan économique que paysager. En 2000, 904 hectares étaient exploités par l'agriculture, soit près des deux tiers de la superficie totale de la commune. De plus, les 105 exploitations agricoles que comptait la commune de Le Pouget employaient l'équivalent de 88 ETP (source : recensement agricole 2000). La superficie agricole utilisée par les exploitations ayant leur siège sur la commune s'est stabilisée autour de 700 hectares (81% de la superficie totale). La vigne reste la principale production agricole. La commune est dotée d'un périmètre d'irrigation avec le canal de Gignac et le Bas Rhône Languedoc. L'activité industrielle est portée par la cave coopérative. De plus, le Pouget possède une zone d'activité économique des Trois Fontaines d'une dizaine d'hectares. Cette zone d'activités est gérée et commercialisée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et orientée vers l'agroalimentaire. Son extension est en cours à la demande d'entreprises déjà implantées.

1

¹ Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Le Pouget : Un tissu commercial et de services répondant aux besoins de proximité

Les commerces de proximité foisonnent (boucherie, boulangerie, épicerie, tabac-presse, fleuriste, coiffeur...) et de nombreuses entreprises du bâtiment (maçonnerie, plomberie, menuiserie...) sont installées à Le Pouget. Cette activité représente un potentiel d'emplois non-négligeable et contribue largement à l'attractivité et l'animation du village.

Sur la commune est installé, depuis plusieurs années, un cabinet médical avec deux médecins généralistes ; on trouve également un cabinet dentaire et de nombreux professionnels de la santé (infirmiers, kinésithérapeute, orthophonistes, sophrologues). Une pharmacie est établie au cœur du village ainsi qu'un centre de secours. La commune possède un centre communal d'action sociale auquel est rattaché un EPHAD, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cet établissement va connaître d'importants travaux de mise en accessibilité et de rénovation avec l'aide de la « fondation Raoul Boubal ».

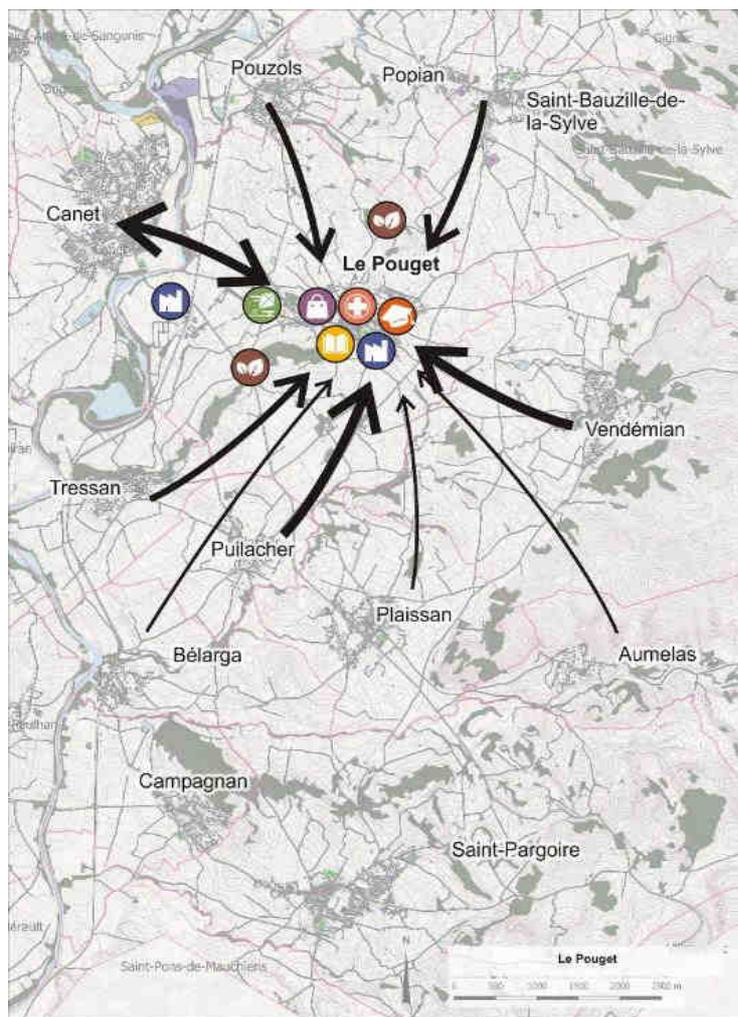
La médiathèque de le Pouget, qui fait partie des 26 bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique Vallée de l'Hérault, est un véritable lieu de vie et de culture. Elle propose un large choix de documents et un programme d'animations riches et variées tout au long de l'année. Les différentes expositions des artistes Pougetois contribuent à valoriser l'ambiance chaleureuse du village. Le tissu associatif de Le Pouget est dense et compte plus d'une vingtaine d'associations dans les domaines du sport et de la culture notamment. L'accueil de ces associations et la pratique des différentes activités qu'elles proposent sont rendus possible par la mise à disposition des équipements communaux : stade, terrains de tennis, terrain de boules, salle polyvalente et salle des associations. Ainsi les Pougetois, les Pougetoises et les habitants du bassin de vie associé peuvent pratiquer le football, le tennis, la pétanque, la randonnée, l'équitation - avec la présence sur la commune de deux centres équestres - ou encore profiter des multiples activités proposées par le foyer rural (théâtre, danse, musique, aikido, arts plastiques, couture...).

Le Pouget une activité touristique complémentaire en Cœur d'Hérault

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault est richement doté en sites naturels, exceptionnels (3 Grands Sites de France : Grand Site du Salagou Mourèze ; Grand Site de Saint Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault ; Grand Site de Navacelles, Site labellisé UNESCO : Causses et Cévennes, 2 Communes PNRHL : Roqueredonde et Romiguières). Il offre des activités de pleine nature développées au Nord et autour du Salagou. L'œnotourisme en plein développement renforce la pratique touristique sur le cœur D'Hérault.

Le Pouget en se localisant à proximité de ces sites, offre un cadre patrimonial, culturel et identitaire intéressants, afin de prolonger le séjour et de se loger.

Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle de proximité à pôle relais dans le SCOT)



Carte du rayonnement et des polarités propres à Le Pouget

- **Economique**
Cave coopérative, entreprises du bâtiment
Offre de commerce diversifiée, notamment commerces de proximité
Zone d'activité économique des Trois Fontaines

- **Education**
Ecoles primaires accueil élèves
Puilacher
Centre de loisirs, espace jeunesse, service périscolaire, garderie et cantine

- **Santé**
Cabinet médical, dentiste, pharmacie, maison de retraite et cabinet de kinésithérapie...

- **Culture**
Médiathèque et bibliothèque
Festival et animations : Circul'art, théâtrale du Pouget, Corso Fleuri
Foyer rural, école de musique
Associations

- **Loisirs**
Équipements communaux : stade, terrains de tennis, espace socio-culturel et salle des associations
Multiples activités proposées : Salle aikido, terrain de pétanque, foyer troisième âge, city stade

- **Tourisme**
Camping Campotel (12 gîtes) en cours de réhabilitation
Centre équestre et de compétitions des Trois Fontaines, clos d'Alice, Chemins de randonnées balisés

Distante de 6 km de Gignac et de l'A750 desservant Montpellier, de 4 km de l'échangeur de Clermont l'Hérault sur l'A75, la commune du Pouget s'inscrit dans la seconde couronne de l'agglomération montpelliéraine ; elle est ainsi soumise à une pression foncière croissante, qui s'est traduite au cours des années passées par une croissance démographique et un développement urbain accélérés. Ainsi, la commune a un rôle polarisant, qui est relatif à son cadre de vie de qualité, son identité rurale et son bon niveau d'équipement et de services. De plus, on observe une mixité générationnelle, puisque la population des mineurs représente 21.4 %². Ainsi l'attractivité de la commune du Pouget repose sur les relations complémentaires entre les espaces publics, les équipements, notamment sportifs qui sont fréquentés par les associations locales et celles des communes avoisinantes et sa qualité de vie.

Synthèse du diagnostic

Le Pouget est une « ville centre » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associées **au cadre de vie et à l'habitat, aux services, à la mobilité, au tourisme et à l'environnement**. Les différents leviers qui permettent à Le Pouget de se doter d'une vision prospective à moyen et long termes sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

CADRE DE VIE ET HABITAT			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le Pouget est situé sur un col, formé par des puechs boisés et les 5 collines - un centre ancien en forme de circulade - des extensions du village sur deux versants opposés Est et Ouest, avec de larges vues sur le grand paysage -à proximité des grands axes de circulation : RD2/RD32; A750 (8km) et A75 (5km) - une ambiance paisible -un programme de rénovation de l'habitat avantageux pour la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - une urbanisation récente avec des lotissements connectés aux grands axes de circulation - cependant, des liens Est-Ouest difficiles à cause de la topographie du village - le manque de petits logements locatifs (jeunes, saisonniers, salariés, ...), 	<ul style="list-style-type: none"> - un patrimoine historique de grande qualité à valoriser - un axe Est-Ouest composé : <ul style="list-style-type: none"> * d'infrastructures touristiques, * du centre-bourg, * de la cave coopérative, * d'équipements socio-culturels, * du groupe scolaire - les contours de la commune au Sud-est peuvent s'insérer dans cet axe, en lien avec les quartiers aux alentours et les paysages environnants. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement au sud-est à penser en lien avec les autres quartiers - un risque d'accroissement des flux sur la D123, déjà très accidentogène.



SERVICES ET ECONOMIE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - une croissance modérée de la population, un rajeunissement - une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse (service périscolaire, ALSH, espace jeunesse) avec des équipements (école, centre aéré, ...) qui rythment la vie du village - une Zone d'Activités Economiques des Trois Fontaines inscrite dans un projet fédérateur bénéficiant à l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - des difficultés de circulation et de stationnement dans le centre du village en lien avec la concentration des commerces et des équipements publics - peu d'espaces de rencontre aménagés : place publique, place de la république, espace socio-culturel, esplanade 	<ul style="list-style-type: none"> - des besoins en équipements d'accueil des enfants qui s'accroissent : équipements sportifs, espaces de rencontres (places, jeux...), stationnements... - une mise en cohérence de l'ensemble des activités et équipements à prévoir 	<ul style="list-style-type: none"> - une dynamique démographique à prendre en compte dans l'équilibre de l'aménagement de la commune

Doc /

MOBILITE, TOURISME, CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - une forte présence de la viticulture : des jeunes reprennent les vignes pour produire en cave particulière ou en coopérative. - des patrimoines diversifiés, dans le village, autour de la circulade et de la place du Griffon mais également à l'extérieur (dolmen, St Amans de Teulet, le pigeonnier, la fontaine de Patari...). - de nombreux festivals contribuent au rayonnement culturel de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - des terrasses qui ne sont plus cultivées et s'enrichissent progressivement. - une faible desserte en transport collectif - un vieillissement des équipements publics 	<ul style="list-style-type: none"> - une activité viticole déterminante dans l'économie locale, et pour le maintien des paysages (préservation des terres) - le maintien et l'entretien des chemins de randonnées pour connecter le centre aux patrimoines - la réhabilitation du Campotel et le site naturel composé des cinq collines, le hameau de Saint Amans et le Dolmen comme support d'une diversification de l'offre touristique de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - le risque de feu de forêts aux abords des puechs boisés - le risque de glissement de terrain : un facteur à prendre en compte dans l'aménagement de la commune.

DOC /

Le Pouget est à la croisée de plusieurs axes. D'une part, Le Pouget est dans une géographie singulière, ceinturé par 5 collines. Ces 5 collines sont ponctuées de patrimoines emblématiques. Les intentions générales visent à valoriser les sentiers de randonnées, et créer et aménager le réseau des chemins. De plus, il s'agit de préserver le patrimoine architectural vernaculaire, de créer des jardins méditerranéens et une place-belvédère aménagée d'un mobilier discret. D'autre part, Le Pouget est un carrefour de plusieurs voies de communications. Cette accessibilité renforce le caractère polarisant des équipements communaux. Le centre ancien se retrouve à la croisée de ces deux axes, urbain et naturel. Or, le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité de Le Pouget. La requalification de cette attractivité s'appuie sur un développement articulé autour de ces deux axes.

Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre de Le Pouget s'inscrit dans une démarche de long terme, qui s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (valoriser les espaces publics, les patrimoines et création d'aménagements paysagers)
- **le renforcement de l'offre de services publics** (mise en accessibilité des bâtiments publics, création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance et renforcer l'offre dans le domaine de la santé)
- **le développement du tourisme** (qualification de l'offre d'hébergement, restauration et valorisation du patrimoine)

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont :

- **le renforcement/création d'équipements à portée intercommunale (éducation, sports, culture)**

Enjeux de court et moyen terme

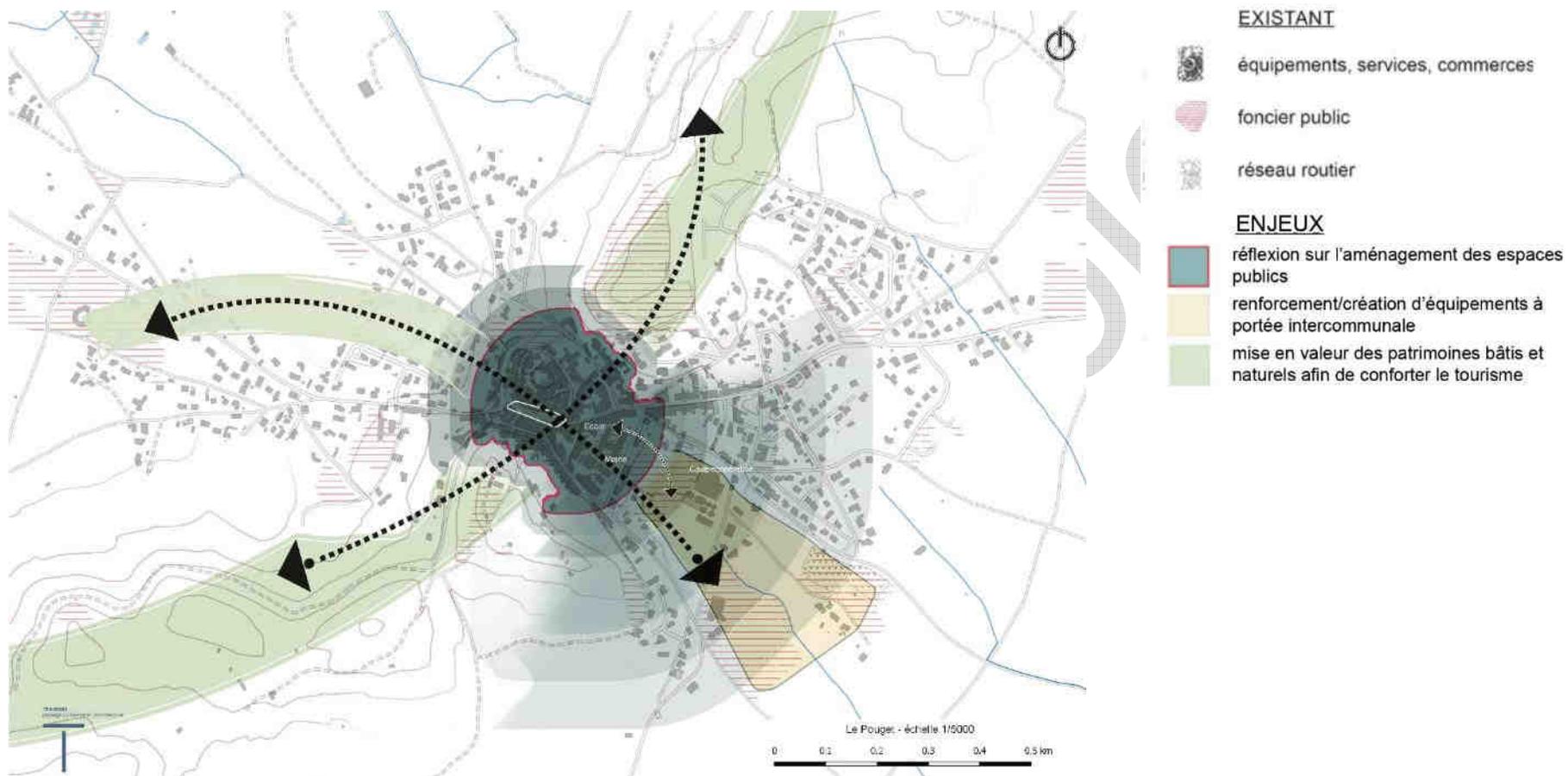
- la mise en valeur des patrimoines bâtis et naturels afin de conforter le tourisme

Enjeux de court terme

- la réflexion sur l'aménagement des espaces publics

Enjeux de court et moyen terme

- Les secteurs à enjeux prioritaires (court terme) qui sont retenus sont le complexe touristique Campotel, le centre ancien et l'espace socio-culturel, ensemble des parcelles au Sud-Est.



Carte du projet bourg-centre de Le Pouget sur le long terme

Pour tout complément de diagnostic se reporter à la pré-candidature de la commune

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation

La mise en œuvre du programme bourg centre sur la commune de la Pouget puise ses racines dans une continuité logique d'un projet de développement porté depuis plus de trente ans.

Bénéficiant d'une excellente accessibilité routière et situé dans un environnement de qualité, le Pouget bénéficie d'un dynamisme démographique, conforté par un rayonnement économique et des services publics attractifs, qui positionnent la commune au cœur de son bassin de vie.

Le projet bourg centre exprime la volonté d'asseoir ce rôle de centralité durablement, en offrant l'opportunité à la commune de se doter d'équipements structurants, mais aussi de s'engager dans des projets qui sont en adéquation avec ses ambitions.

Le Pouget souhaite affirmer sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur quatre éléments :

- l'adéquation entre le projet politique communal et la vision intercommunale
- l'affirmation d'un axe urbain, qui s'appuie sur le renforcement des équipements structurants
- la préservation d'un axe naturel, qui valorise le cadre de vie rural et les patrimoines
- la reconquête du centre ancien, caractérisé par des espaces publics emblématiques

Le plan d'action déployé dans ce contrat trouve sa résonance dans plusieurs champs de compétences, reflétant l'approche systémique du projet politique, intégrant notamment la santé publique, la protection de l'environnement et des paysages, l'habitat et l'urbanisation, le développement économique et l'amélioration des services...

La réflexion portée de manière transversale a pour objectif la mise en œuvre d'un projet de développement structuré dans une logique de long terme.

Ce projet global s'exprime simultanément dans une approche opérationnelle visant le confortement d'équipements ou infrastructures communales (telles que le groupe scolaire), mais aussi dans une vision de portée stratégique orientée sur le développement de services qui s'adressent à une population issue d'un bassin de vie plus large (foyer résidence Raoul Boubal, pôle touristique du camping/campotel...).

Certains projets inscrits au programme d'action ont pour objectif d'insuffler une dynamique permettant d'inscrire le projet de la commune dans le respect d'enjeux actuels, en travaillant notamment sur la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et paysager, mais également sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux dans un objectif de développement durable.

Le projet du contrat bourg centre doit permettre de valoriser et de requalifier le rôle de Le Pouget, au regard de ses polarités. Le projet global, précédemment décrit, permet à la commune de Le Pouget de renforcer son rôle de centralité sur le long terme.

Il est à noter que cette vision du projet communal se déploie dans un environnement plus large en intégrant le projet politique porté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Nombre des actions inscrites au plan d'action intègrent donc cette répartition des compétences entre l'échelon communal et intercommunal, en prévoyant de travailler dans un partenariat étroit, intégrant les logiques de mutualisation.

L'affirmation de cette centralité s'appuie sur trois axes stratégiques détaillés à l'article suivant.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

AXE 1 | Axe urbain : Aménager un axe urbain structurant

La valorisation de la position de la commune de Le Pouget à proximité des Grands Sites est un axe important de développement. Grâce à ses infrastructures touristiques mais aussi ses patrimoines, il s'agit de renforcer le pôle touristique, notamment grâce au camping-campotel. Les équipements scolaires sont de qualité, mais il s'agit d'adapter ce pôle à la croissance de la population en cours, notamment par l'agrandissement de la cantine et la création de classes supplémentaires. Pour son développement économique, la commune de Le Pouget doit également avoir la capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises dans la ZAE des trois fontaines : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit... Enfin, la valorisation des mobilités douces sur le territoire de la commune permet d'apaiser les entrées de bourg et de diversifier l'offre touristique.

Action 1 | Création et renforcement d'un pôle culturel et sportif (stade de foot, tennis, salle d'animation)

Action 2 | Création d'un espace public structurant (parking, aire de jeux, pelouse partagée), connecté aux différents quartiers grâce à l'aménagement d'accès piétons

Action 3 | Renforcement du pôle scolaire (réhabilitation de l'équipement, cantine)

Action 4 | Extension du pôle économique composé de la ZAE des Trois Fontaines



Action 5 | Renforcement du pôle touristique (réhabilitation du camping/Campotel, Aménagement de l'ensemble sportif et de l'accueil)

AXE 2 | Cœur historique : maintenir une vie active au centre du village

La commune est dotée de patrimoines naturels singuliers, liés à son histoire et à sa géographie. Cet axe traite donc de l'aménagement des liens entre le centre ancien et les cinq collines qui le joutent, et leur mise en valeur à travers la création d'outils d'interprétation du patrimoine, qui permettront également de renforcer son attractivité touristique.

Action 1 | Poursuivre les interventions sur l'amélioration de l'habitat : initier une réflexion sur des actions permettant à l'habitat ancien de répondre aux attentes de confort contemporain (lumière, espace extérieur privatif, place de la voiture,...)

Action 2 | Renforcer la vitalité commerciale, moderniser les enseignes, les vitrines et la signalétique



Action 3 | Organiser des stationnements et des parkings relais

Action 4 | Création d'une ludothèque

Action 5 | Renforcement du pôle médical

AXE 3 | Axe naturel : Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel, et favoriser découverte des abords du village

Face à une augmentation démographique constante et également aux problèmes récurrents de stationnement et de circulation dans le centre du village, les projets mis en perspective tendent à désengorger le centre, tout en adaptant les équipements. Une vision prospective à travers la réalisation d'une étude de mobilité est une étape nécessaire pour envisager les modalités de circulation au cœur de la commune, mais aussi pour repenser ses accès en privilégiant l'usage des modalités douces.

Le renforcement du pôle santé s'accompagne d'une mise en accessibilité et de rénovation de la maison de retraite. De plus, la commune souhaite se doter d'études qui lui permettent de réaliser un diagnostic énergétique et de s'appuyer sur des études urbaines.



Action 1 | Valoriser les sentiers de randonnées

Créer et aménager le réseau des chemins :

- débroussailler les abords,
- signaler les accès possibles depuis le centre-bourg,
- ponctuer les chemins par des fenêtres paysagères,

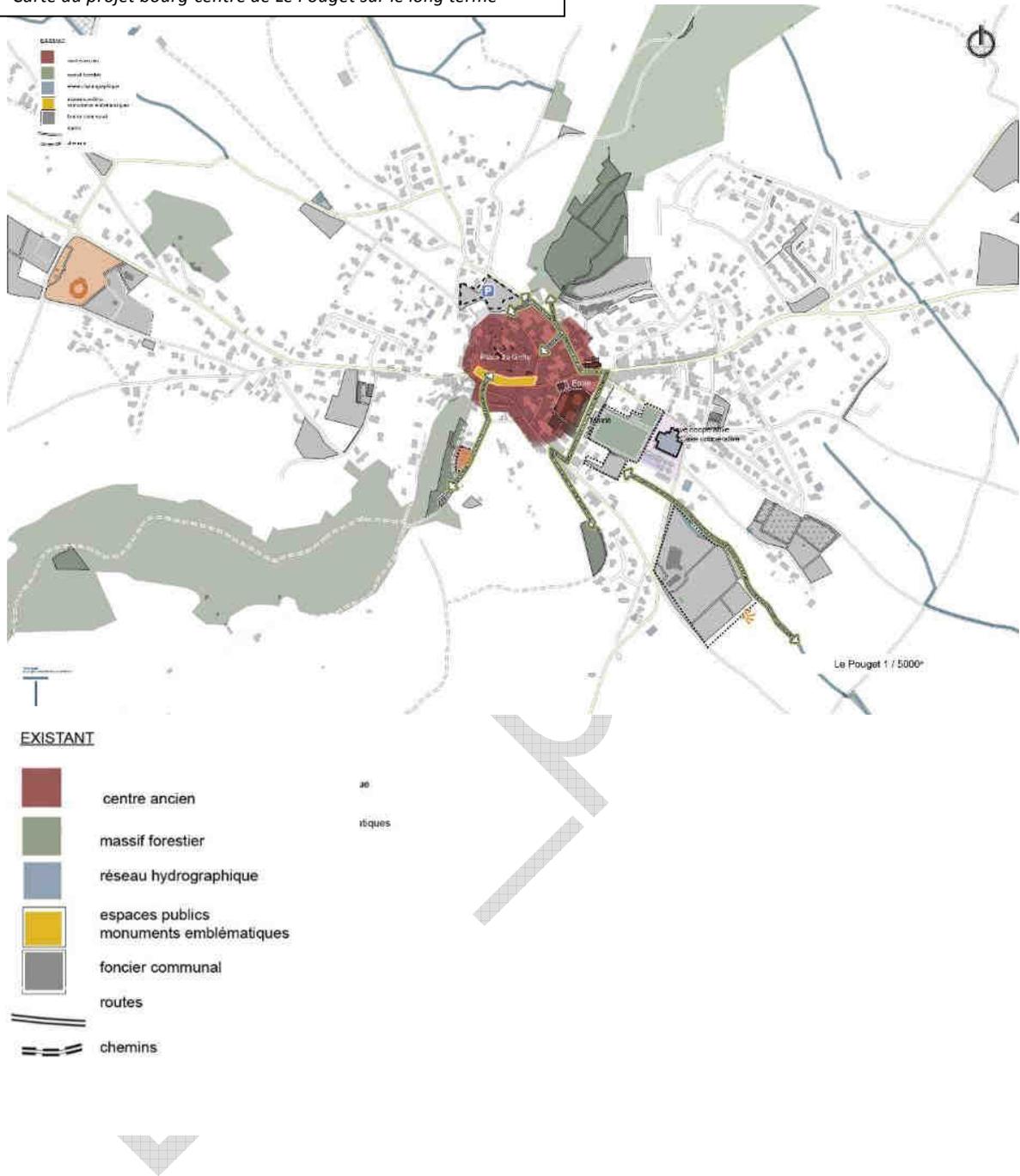
Action 2 | Préserver le patrimoine architectural vernaculaire

Action 3 | Créer des jardins méditerranéens



Action 4 | Créer une place-belvédère aménagée d'un mobilier discret

Carte du projet bourg-centre de Le Pouget sur le long terme



Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Doc / projet

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE 1 : Axe urbain : Aménager un axe urbain structurant				
ACTION 1.1 Le renforcement du pôle touristique et de loisirs sur le secteur du Campotel	<i>Projet 1.1.1 Phase 1 – Restauration du camping</i>			
	<i>Projet 1.1.2 Phase 2 – Restauration du campotel</i>			
	<i>Projet 1.1.3 – Réhabilitation des deux cours de tennis</i>			
ACTION 1.2 Le renforcement du pôle scolaire grâce à l'adaptation des locaux	<i>Projet 1.2.1 – Réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur la sécurité de l'étage</i>			
	<i>Projet 1.2.2 – Création de classes supplémentaires</i>			
	<i>Projet 1.2.3 – Construction d'une cantine de 120m2</i>			
ACTION 1.3 L'extension du pôle économique de la ZAE des Trois Fontaines	<i>Projet 1.2.3 – Agrandissement du parc d'activités existant pour permettre de futures implantations</i>			
ACTION 1.4 Etude mobilité à l'échelle du bassin de vie	<i>Projet 1.4.1 – Réalisation d'une étude de définition d'un plan de déplacement sur le territoire communal</i>			
ACTION 1.5 Habitat	<i>Projet 1.5.1 - Programme d'intérêt général Rénovissime</i>			
	<i>Projet 1.5.2 - Développement d'une offre de logements diversifiés</i>			
	<i>Projet 1.5.3 - Conforter et structurer la production de logements</i>			

AXE 2 Cœur historique : Maintenir une vie active au centre du village

ACTION 2.1 Renforcement du pôle santé	<i>Projet 2.1.1 – Réalisation de travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments de l'EPHAD Raoul Boubal</i>			
	<i>Projet 2.1.2 – Animation d'un groupe de travail avec les socioprofessionnels et praticiens de santé</i>			
ACTION 2.2 Mise en valeur du centre ancien et de la circulade	<i>Projet 2.2.1 – Réalisation d'une étude urbaine</i>			
	<i>Projet 2.2.2 – Mise en œuvre d'un plan de signalétique</i>			
	<i>Projet 2.2.3 – Aménagements paysagers</i>			
	<i>Projet 2.2.4 – Restauration des portions de voirie dégradées</i>			
	<i>Projet 2.2.5 – Création d'une visite audioguidée et implantation de supports de découverte du patrimoine</i>			
ACTION 2.3 Réalisation d'un diagnostic énergétique sur le patrimoine public de la commune	<i>Projet 2.3.1 – Réaliser un diagnostic énergétique sur l'ensemble des équipements communaux</i>			
	<i>Projet 2.3.2 – Repenser la consommation et l'accès aux filières énergétiques des bâtiments publics</i>			

DOC 1

AXE 3 : Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel, et favoriser découverte des abords du village

ACTION 3.1 Création d'un parcours de randonnée pédestre pour mettre en valeur le patrimoine vernaculaire et paysager de la commune	<i>Projet 3.1.1 – Créer un parcours de randonnée pédestre autour de la commune</i>			
	<i>Projet 3.1.2 – Développer des outils d'interprétation du paysager et de valorisation patrimoniale</i>			
ACTION 3.2 Protection des paysages et valorisation du patrimoine foncier de la commune : mise en culture des parcelles communales	<i>Projet 3.2.1 – Remise en culture de parcelles communales</i>			
	<i>Projet 3.2.2 – Création de jardins partagés</i>			
	<i>Projet 3.2.3 – Implantation de composteurs de quartier</i>			
ACTION 3.3 Gestion, protection et mise en valeur du fleuve Hérault	<i>Projet 3.3.1 : Restauration et entretien du fleuve</i>			



Structuration des projets autour de 3 axes stratégiques de développement

- axe 1** **axe urbain : aménager un axe urbain structurant**
 - action 1.1 pôle touristique (travaux camping-campotel)
 - action 1.2 renforcement pôle scolaire (agrandissement cantine + étude/création classes supplémentaires)
 - action 1.3 extension du pôle économique de la ZAE des Trois Fontaines
 - action 1.4 étude mobilité à l'échelle du bassin de vie
 - action 1.5 actions en faveur de l'habitat

- axe 2** **cœur historique : maintenir une vie active au centre du village**
 - action 2.1 renforcement du pôle santé
 - action 2.2 étude urbaine de mise en valeur du centre ancien et de la circulade
 - action 2.3 réalisation d'un diagnostic énergétique sur le patrimoine public de la commune

- axe 3** **mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel**
 - action 3.1 création d'un parcours de randonnée pédestre
 - action 3.2 mise en culture des parcelles communales
 - action 3.3 gestion, protection et mise en valeur du fleuve (hors cadre)

Axe 1	Fiche action n°1.1
Axe urbain : Aménager un axe urbain structurant	Titre de l'action : Le renforcement du pôle touristique et de loisirs sur le secteur du Campotel
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>L'analyse du contexte dans lequel évolue la commune du Pouget montre bien que celle-ci tient une place de bourg centre. Avec une population grandissante, la commune va devoir développer ses services mais également procéder à un certain nombre d'aménagements.</p> <p>Les études existantes mettent en évidence un manque d'hébergements touristiques sur l'ensemble de la vallée de l'Hérault, notamment en lien avec la fréquentation importante du Grand Site de France de Saint-Guilhem le désert – Gorges de l'Hérault. Cette carence d'hébergement concerne principalement les hébergements de groupes qualitatifs, facteur limitant le développement des prestations d'encadrement de groupes, constat largement souligné par les socio-professionnels du territoire intervenant dans les activités de pleine nature.</p> <p>En effet, le territoire de la vallée de l'Hérault offre un potentiel de sites naturels important, permettant la pratique de nombreux sports de nature : randonnée pédestre, VTT, cyclotourisme, canoë-kayak, pêche, escalade... Ces activités engendrent une fréquentation importante ainsi qu'une demande d'hébergements sur le territoire, notamment en avant et arrière-saison touristique. Le développement de ces activités est assuré par la communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui anime un schéma de développement à l'échelle intercommunale.</p> <p>Situé à proximité de plusieurs sites de pratique d'activités de pleine nature, la commune du Pouget présente également la spécificité d'observer une importante activité autour de la filière équestre, accueillant deux structures dynamiques. Le domaine des Trois Fontaines héberge en effet le second centre équestre du département de l'Hérault, comptant environ 300 licenciés. Cette association assure différentes activités : école d'équitation et poney club, centre de formation des moniteurs d'équitation, gardiennage et organisation de plusieurs manifestations d'envergure, dont le concours complet international étoiles. Le clos d'Alice, autre prestataire d'activités, est un centre de tourisme équestre qui organise également des séjours multi-activités pour les enfants et adolescents, générant un besoin d'hébergement sur la commune.</p> <p>Le Campotel du Pouget est l'un des rares lieux du territoire de ce type. Afin de pouvoir répondre à la demande touristique qui évolue (en nombre et en qualité de service), la commune a entrepris d'importants travaux de restructuration et requalification de son camping-Campotel, augmentant à la fois le niveau de service et la capacité d'accueil à une centaine de lits. Ce projet renforcera le positionnement touristique de la commune.</p> <p>Il est à noter que ce projet est en lien avec la fiche action N°8 qui consiste à créer de nouveaux équipements touristiques sur la commune, notamment un circuit de randonnée pédestre dédié à la découverte des cinq collines qui ceinturent le village et participent à son identité paysagère</p>	

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- maintenir et diversifier l'offre touristique propre à la commune de Le Pouget et la vallée de l'Hérault.
- renforcer la capacité d'accueil par la réhabilitation du camping Campotel

Descriptif des opérations envisagées

Le programme de travaux vise à poursuivre la rénovation de ce site afin de qualifier l'offre et de l'adapter aux besoins des différentes clientèles. Un programme de travaux est actuellement mis en œuvre sur le camping Campotel, scindé en deux phases.

La première phase (projet 1.1.1) consiste à réaménager le camping municipal (construction d'un bloc sanitaire, réaménagement de l'aire de stationnement et des voiries et réseaux, végétalisation et aménagements paysagers, création d'une aire de services pour les campings cars, et mise en place d'hébergements légers de loisirs).

La seconde phase (projet 1.1.2) de travaux concerne la réhabilitation du Campotel, intégrant 12 gîtes individuels pour une capacité totale de 48 lits, une salle commune et un local d'accueil. En complément du projet de réhabilitation porté, la commune envisage la réhabilitation des deux courts de tennis et le plateau sportif attenants au camping (**projet 1.1.3**). La réception des travaux et la mise en fonctionnement du site est prévue pour le second trimestre 2019.

Maître d'ouvrage : commune de Le Pouget

Coût estimatif des projets : De 1.400.000 € H.T à 2 000 000 € HT

Dont Phase 1 (projet 1.1.1) : 900 000 euros

Calendrier : fin 2018 – suivi jusqu'en 2021 (projet 1.1.1 et 1.1.2 : 2019-2020) ; (projet 1.1.3 : 2020-2021)

Partenariats techniques potentiellement concernés par l'action : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Pays Cœur d'Hérault, Office de Tourisme Intercommunal

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Région Occitanie, Département de l'Hérault

Carte de situation de l'action



Photographie du site

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- création des équipements
- fréquentation des différents équipements du site (nombre de touristes et de visiteurs accueillis)

Doc / projet

Axe 1	Fiche action n°1.2
Axe urbain : Aménager un axe urbain structurant	Titre de l'action : Le renforcement du pôle scolaire grâce à l'adaptation des locaux
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le groupe scolaire de la commune du Pouget est actuellement constitué de 4 classes de maternelle et 8 classes primaires, totalisant 315 élèves.</p> <p>Pour la rentrée scolaire 2018, une classe a été nouvellement créée, et l'infrastructure dans sa configuration actuelle ne permettra pas l'ouverture d'une classe supplémentaire sans la réalisation de travaux importants, qui seront nécessaires dans les années à venir.</p> <p>L'accroissement démographique et notamment l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés ou en passe de l'être pose la question de l'évolution du groupe scolaire. La commune va réaliser un diagnostic structure, accessibilité et sécurité de l'étage de l'école élémentaire pour évaluer la possibilité de créer de nouvelles salles de classe au niveau supérieur. Si tel n'est pas le cas, une autre solution devra être envisagée. L'accueil des élèves de Puilacher pourrait alors être remis en question. Par ailleurs, les locaux destinés à la restauration scolaire ne permettent d'accueillir que 100 à 110 élèves, dans des locaux relativement vieillissants et non insonorisés, alors qu'aujourd'hui déjà, la fréquentation est d'environ 130 enfants par jour. Ceci implique l'adaptation du service avec une augmentation de la charge de travail et la mise en place d'un deuxième service dans le temps méridien.</p> <p>Afin de pallier la saturation de la cantine scolaire, et anticiper l'augmentation du nombre d'élèves pour les années à venir, la commune envisage la création d'un nouveau restaurant scolaire dans l'enceinte du groupe scolaire existant.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les locaux scolaires, notamment liés à la restauration, au nombre d'enfants scolarisés - mettre en place des dispositifs permettant l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite à l'ensemble des locaux 	
Descriptif des opérations envisagées	
<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une étude pré-opérationnelle sur la sécurité de l'étage (projet 1.2.1) - création de classes supplémentaires pour anticiper l'avenir (projet 1.2.2) - construction d'une cantine de 120 m² (projet 1.2.3) 	

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif des projets : 150 000 € à 250 000 €

Calendrier : projet 1.2.1 : 2019-2020 ; projet 1.2.2 : 2020-2021 ; projet 1.2.3 : 2020-2021

Partenariats techniques potentiels : Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Etat,

Partenariats financiers potentiels: Département de l'Hérault, Etat



Carte de situation de l'action

Photographie de l'école



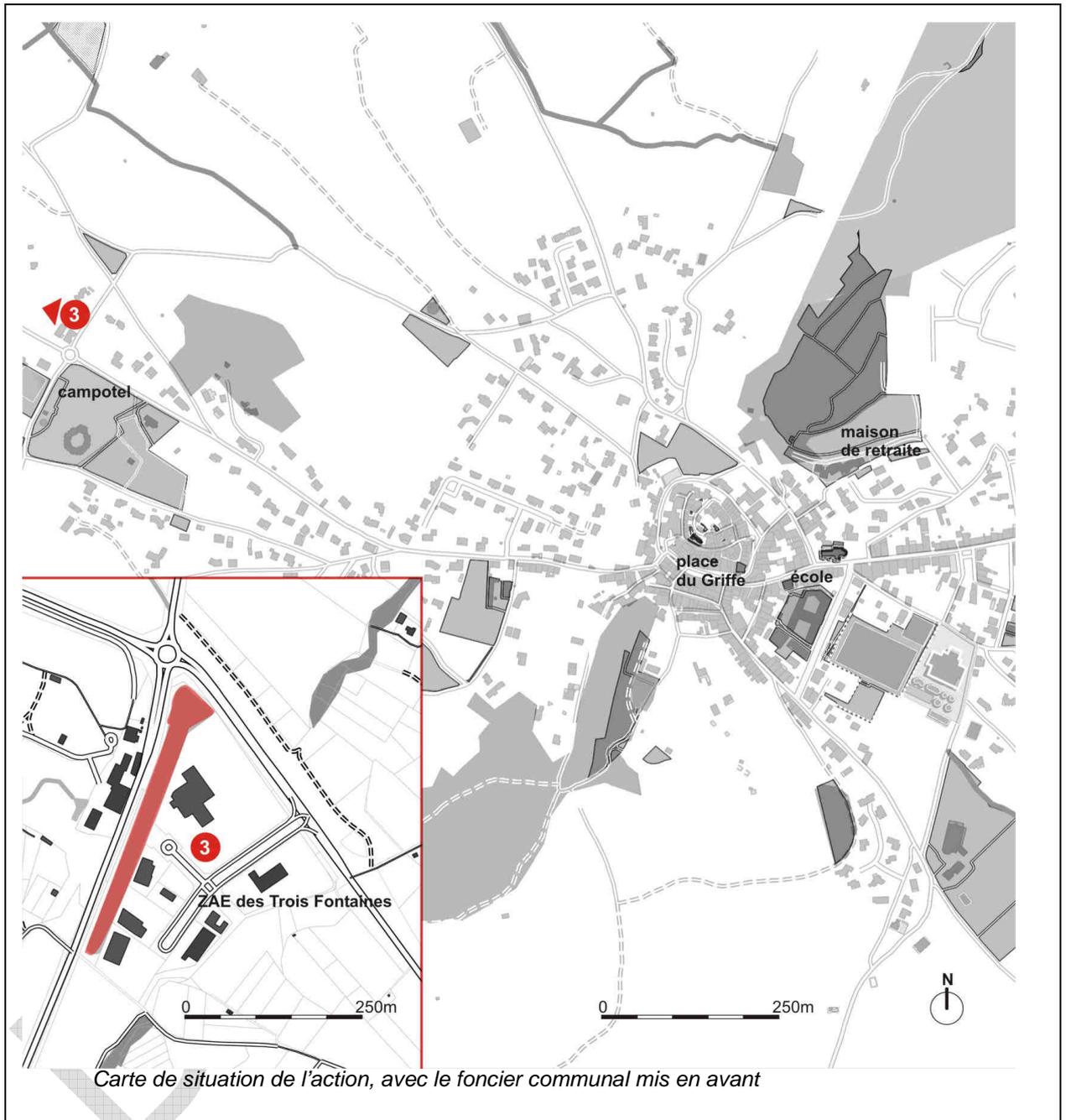
Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- réalisation des travaux.
- fréquentation de la cantine et des salles de classe

Doc / projet

Axe 1	Fiche action n°1.3
Axe urbain : Aménager un axe urbain structurant	Titre de l'action : L'extension du pôle économique de la ZAE des Trois Fontaines
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le parc d'activités économiques Domaine de Trois Fontaines a été créé en 2006 sur près de 8 ha. Aujourd'hui, le parc est commercialisé à 98%, avec 9 entreprises. La Communauté de communes y a également construit un hôtel d'entreprises, qui permet d'héberger sur des contrats de courte durée des jeunes entreprises en phase de démarrage qui bénéficient ainsi de conditions de travail et tarifaires adaptées au lancement de leur activité. Cet hôtel d'entreprises permet d'accueillir jusqu'à 4 entreprises dans les locaux. Pour accompagner les besoins d'extension d'entreprises déjà implantées sur le parc d'activités et afin de répondre aux besoins d'implantation sur le territoire de la Vallée de l'Hérault, la Communauté de communes, compétente en matière de zones d'activités économiques, envisage d'agrandir le parc d'activités sur un périmètre de 7,2 hectares supplémentaires, déjà classés au PLU en zone destinée à l'activité économique. Des réserves foncières ont déjà été réalisées par voie amiable. Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncé dans le SCOT Cœur d'Hérault en matière de développement économique et de création d'emplois.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter le développement des entreprises implantées sur le territoire - favoriser l'implantation de nouvelles entreprises - création d'emplois 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Cette fiche action vise à agrandir le parc d'activités existant pour permettre le développement d'entreprises déjà implantées ou permettre de futures implantations.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CC Vallée de l'Hérault</p> <p><u>Coût estimatif</u> : en cours d'étude et d'estimation</p> <p><u>Calendrier</u> : 2019 - 2020 (procédure de DUP et finalisation des acquisitions foncières 2021 : aménagement / extension)</p> <p><u>Partenariats techniques potentiels</u> : Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH)</p> <p><u>Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Région Occitanie, Etat</p>	
 <p style="text-align: center;"><i>Zoom sur la zone d'activités des trois fontaines. Source : CCVH</i></p>	



Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation des travaux
- suivi des budgets investissement et fonctionnement
- nombre d'entreprises contactées et installées

Axe 1	Fiche action n°1.4
Axe urbain : Aménager un axe urbain structurant	Titre de l'action : Etude mobilité à l'échelle du bassin de vie
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le Pouget est bordé par deux axes principaux : la D32 (axe nord-sud reliant Gignac à Pézenas et Béziers) et la D2 (axe ouest-est reliant Clermont l'Hérault à Sète). De plus, Le Pouget est traversé par deux axes du réseau routier secondaire : la D123 (axe nord-sud reliant Gignac à Sète) et la D139 (axe ouest-est reliant Clermont l'Hérault à Montpellier). L'ensemble de ces réseaux permet d'accéder rapidement (en moins de 10 minutes) aux échangeurs de Clermont l'Hérault, Gignac et Saint-André de Sangonis du réseau autoroutier A75 et A750, qui dessert principalement Béziers, Clermont-Ferrand et Montpellier.</p> <p>En termes de transport en commun, la commune compte 4 arrêts de bus (Eglise, les Glycines, Saint-Amans, les Horts). Un transport scolaire permet aux élèves de Puilacher de rejoindre les écoles primaires de Le Pouget, et aux élèves pougétos de rejoindre le collège à Gignac et le lycée à Clermont l'Hérault. La commune de Le Pouget a également intégré de nouveaux modes de mobilité en faisant partie des premières communes du territoire équipées d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, située sur le parking de la salle polyvalente. Cette borne, en fonctionnement depuis novembre 2017, a été déployée dans le cadre d'un projet innovant porté par Hérault énergie et soutenu par la CCVH.</p> <p>Ce positionnement géographique à proximité de grands axes de déplacement a contribué à l'essor démographique du village, qui compte aujourd'hui 2000 habitants, induisant des besoins nouveaux en équipement public, notamment en matière de réseau viaire et d'équipements permettant le stationnement des véhicules.</p> <p>Au niveau intra-urbain, il existe aujourd'hui une véritable problématique de dimensionnement et d'organisation des voies de circulation au coeur du village, impliquant une saturation aux heures de pointe (migrations pendulaires, entrées et sorties des écoles), des difficultés et termes de sécurité, ainsi qu'une carence en nombre de places de stationnement.</p> <p>Au niveau extra urbain, la question d'une voie de contournement du village prend aujourd'hui tout son sens, et pourrait solutionner partiellement les problèmes identifiés. Une réflexion relative à la sécurisation des connexions à la route départementale 32 semble également nécessaire pour améliorer la sécurité des usagers (déplacement de la voie de connexion sur le rond point des Trois Fontaines).</p> <p>La requalification des espaces publics doit être prolongée par la connexion de ces espaces entre eux et avec les polarités périphériques (scolaires, culturelles et sportives notamment) dans le cadre d'une étude visant à établir un plan de déplacements (circulation et stationnement).</p> <p>Cette étude portera une attention particulière aux modes de déplacements doux et durables : voies cyclables, organisation de pédibus, création d'une aire de covoiturage, implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques...</p>	

Ainsi, une étude mobilité centrée sur la question du réaménagement de la traversée du village du Pouget et le développement d'un réseau de mobilité douce est un enjeu essentiel pour renforcer son rôle de bourg-centre.

Une étude mobilité permettra de :

- mieux **connaître les conditions de mobilité** des habitants de le Pouget
- définir une **stratégie de déplacement adaptée aux besoins locaux, et permettant de favoriser l'accès aux modes de déplacements doux et durables, à la fois à l'intérieur de l'enceinte urbaine, mais aussi pour accéder aux communes voisines**
- **faciliter sa mise en œuvre opérationnelle** à travers des **solutions adaptées** localement.

Cette étude est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :

- **valorisation et structuration du réseau :**
 - o définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages.
- **développement urbain :**
 - o renforcer le maillage du territoire par un réseau de bourgs-centre : développement, mise en réseau de mobilités douces
 - o requalifier des traversées des nouveaux quartiers et limites de village.

Cette étude mobilité s'appuie donc sur le volet mobilité du diagnostic stratégique du SCOT et permet d'enrichir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- améliorer l'accès au centre urbain depuis les principales voies de circulation, notamment la fluidification de la circulation et du stationnement au cœur du village
- favoriser l'utilisation de modes de déplacement doux
- améliorer la sécurité des usagers en réduisant les points accidentogènes

Descriptif des opérations envisagées

L'action consiste en une étude de définition d'un plan de déplacement sur le territoire communal de le Pouget

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 15 000 à 30 000 euros

Calendrier : 2020 - 2021

Partenariats techniques potentiels : Pays Coeur d'Hérault, CEREMA, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH)

Partenariats financiers potentiels: Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), ADEME, , Département de l'Hérault



Carte de contexte

↔ Voie principale ↔ Voies secondaires à étudier particulièrement

Évaluation et suivi de la mesure
actions et indicateurs envisagés : <ul style="list-style-type: none">- réalisation de l'étude- définition d'un programme de travaux- suivi des budgets investissement et fonctionnement

Doc / projet

Fiche action générique Vallée de l'Hérault

Fiche action N°1.5

Actions en faveur de l'habitat

Dans le cadre de son projet de territoire 2016-2025, la CCVH s'est fixé comme objectif de planifier et maîtriser le développement urbain (objectif stratégique n°3), à travers notamment la mise en œuvre d'actions de développement de l'offre de logements et d'amélioration de l'habitat :

Action 1.5.1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est engagée depuis 1989 dans des opérations successives d'amélioration de l'habitat, qui ont permis sur le territoire Cœur d'Hérault la réhabilitation de plus de 1100 logements.

Malgré ces résultats encourageants, les principales spécificités du contexte immobilier du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault restent marquées par plusieurs phénomènes négatifs dont notamment la pénurie persistante d'offre locative et la présence manifeste d'habitat insalubre.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de maintenir la dynamique territoriale en reconduisant un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG) de la Vallée de l'Hérault sur la période 2018-2023. Ce dispositif concerne l'ensemble des 28 communes du territoire et vise à aider les propriétaires désireux d'engager des travaux d'amélioration de leur logement.

Objectifs stratégiques

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets de réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée. La communauté de communes a par ailleurs fait le choix de recourir au service d'un opérateur dédié chargé de la mission de suivi et d'animation du PIG.

Descriptif des opérations envisagées

Les travaux concernés portent sur les thématiques suivantes :

- ❖ Lutter contre l'habitat insalubre et indigne,
- ❖ Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens,
- ❖ Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,
- ❖ Lutter contre la précarité énergétique,
- ❖ Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- ❖ Concourir à une gestion durable des ressources,
- ❖ Développer l'offre sociale des logements,
- ❖ Améliorer la situation des copropriétés fragiles.

Le programme vise un objectif total de 467 logements réhabilités dont 367 de propriétaires occupants, 85 de propriétaires bailleurs et 15 en copropriétés fragiles.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût :

- Marché de suivi animation pour les 5 ans d'un montant de 632 400 € TTC
- Aides aux travaux (subventions allouées aux propriétaires) : 650 000 €
- Subventions pour le suivi animation du PIG : ANAH 61 360 € et programme Habiter mieux 22960 €

Calendrier : Le PIG devra être effectif à compter de juillet 2018 pour une durée de 5 ans.

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : Convention établie entre l'ANAH, le Département de l'Hérault et la CCVH pour le partenariat engagé sur la période d'exercice du PIG. Des partenariats annexes sont développés par la mise en place de comités d'insalubrité associant CAF, ARS et UTAG. Le réseau économique local est également impliqué dans l'opération en tant qu'interlocuteur de proximité des propriétaires.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements financés, nature des travaux, coût des travaux, reste à charge.
- Nombre de logements propriétaires bailleurs financés, répartition par typologie et par taille
- Nombre de logements vacants réhabilités
- Nombre d'occupants accompagnés en sortie d'indignité

Action 1.5.2 : Développement d'une offre de logements diversifiés

Présentation de l'action

Contexte

Le PLH Vallée de l'Hérault (2016-2021) vise à conforter et structurer la production de logements notamment par une volonté marquée de soutenir la production locative sociale.

Le taux d'équipement actuel du territoire montre son insuffisance (estimation à 4.2%), face à une importante demande (500 dossiers en attente au 31/12/2015) et à un besoin de la population dont les caractéristiques socio-économique démontrent que la moitié des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement très social PLAi (80% au logement social PLUS).

Objectifs stratégiques

Permettre la réalisation des objectifs fixés par le PLH, soit 500 logements en 5 ans et constituer un effet levier en orientant la production en fonction des priorités définies par le PLH (typologies des logements).

Descriptif des opérations envisagées

Il s'agit de conforter l'offre du parc public social et de mobiliser des logements communaux, cette production concernant des logements très sociaux et sociaux.

Le référentiel d'aides du PLH permet le soutien à l'équilibre financier des opérations de construction de logements sociaux des bailleurs sociaux. Cet accompagnement financier vise les opérations en réinvestissement urbain ainsi que celles en extension urbaine.

Par ailleurs, la communauté de communes aide les communes au conventionnement de logements communaux par un accompagnement technique au montage du projet et une aide financière de prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et une subvention d'équilibre financier à la construction.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 216 000€

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : La CCVH accompagne les communes désireuses de créer des logements communaux afin d'obtenir des aides financières de l'Etat, du conseil départemental et de la Région (dispositif PALULOS).

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements locatifs sociaux financés, par typologies et par types de financement
- Evolution du taux d'équipement dans le parc de résidences principales
- Niveau de performance énergétique des logements produits

Action 1.5.3 : Conforter et structurer la production de logements

Présentation de l'action

Contexte

Le diagnostic du PLH a fait ressortir la nécessité d'orienter la production de logements vers de nouvelles formes d'urbanisation permettant d'intégrer le développement durable dans la conception urbaine et l'habitat.

L'accompagnement aux communes dans la définition de leurs projets urbains vise à promouvoir des opérations de qualité tant sur le plan urbanistique, qu'architectural et environnemental.

Le PLH comprend un programme d'actions détaillé à la commune en ce qui concerne les projets d'aménagement visant la production de logements tant en termes de volume, de typologies de logements, de moyens financiers et de programmation.

Objectifs stratégiques

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de promouvoir le caractère exemplaire d'opérations d'aménagement réalisées par les communes par l'accompagnement technique et financier qu'elle peut leur apporter. Par sa participation au suivi et à la coordination des études de programmation urbaine, la Communauté de communes souhaite veiller au caractère exemplaire des opérations d'aménagement. Cet accompagnement vise à orienter les communes :

- ❖ vers des formes d'urbanisation plus denses pour une consommation des espaces naturels plus réduite,
- ❖ vers des formes d'urbanisation plus respectueuses des paysages par la prise en compte des circulations douces, la gestion des eaux pluviales
- ❖ vers un mode d'habitat plus durable en ce qu'il intègre le recours à des énergies renouvelables, à des matériaux écologiques et la maîtrise des besoins énergétiques

Descriptif des opérations envisagées

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets d'aménagement lors de l'étude de leur programmation.

Le financement d'étude sur les secteurs à enjeux a pour objet de définir :

- ❖ Les principes d'aménagement
- ❖ Les éléments de programmation : surfaces de plancher développées, nombre et typologies des logements
- ❖ Les éléments de faisabilité technique : accès, desserte, réseaux
- ❖ Les éléments de faisabilité financière : coût des acquisitions foncières, coûts d'aménagement, charges foncières, estimation du résultat brut d'opération.

Cette participation de la Communauté de communes est encadrée par une convention bi-partite établie avec la commune concernée.

La participation de la Communauté de communes est limitée par période de 3 ans à chaque commune.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 15 000€ maximum pour une étude de programmation urbaine par commune par an. Soit un prévisionnel financier du PLH de l'ordre de 90 000 € sur la période 2016-2021.

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : Le recours à une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixtes est requis.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre d'études financées
- Nombre d'opérations urbaines ayant fait l'objet d'études et ayant effectivement été réalisées et nombre de logements produits
- Nombre de réunions techniques et de réunions PPA dans le cadre du suivi des PLU

Axe 2	Fiche action n°2.1
Cœur historique : Maintenir une vie active au centre du village	Titre de l'action : Renforcement du pôle santé
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La municipalité du Pouget a engagé des réflexions sur l'accessibilité des bâtiments publics, qui sont des maillons importants de la chaîne des déplacements. Le fonctionnement et l'offre de services de la mairie ont été améliorés en adaptant les locaux aux besoins des personnes les plus vulnérables.</p> <p>En termes d'infrastructures, un diagnostic des besoins de mise en accessibilité a été réalisé par la commune dans le cadre d'une étude ADAP, réalisée en 2015, conformément à l'obligation réglementaire de mise en accessibilité des bâtiments publics de la commune.</p> <p>Suite à cette étude, un programme de travaux pluriannuel a ainsi été défini, visant la mise en accessibilité progressive de tous les bâtiments publics de la commune pour l'horizon à moyen terme.</p> <p>En termes de service, la commune du Pouget propose un niveau de service élevé qui lui confère un rôle central sur le territoire.</p> <p>Plusieurs praticiens de santé et de services à la personne ont implanté leur activité sur la commune. On y trouve notamment les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cabinet médical avec deux médecins généralistes - une pharmacie, située au centre du village - un cabinet dentaire - un cabinet d'infirmiers libéraux - deux cabinets de masseurs kinésithérapeutes - un cabinet d'orthophoniste - une micro-crèche <p>Ces professionnels de la santé et des services à la personne drainent ainsi une patientèle importante, provenant en grande partie des communes voisines qui ne disposent pas de services équivalents.</p> <p>Au niveau des services publics, la commune possède un centre communal d'action sociale auquel est rattaché un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ainsi qu'un centre de secours intervenant également en premier appel sur les communes de Vendémian et Aumelas, conformément au SDACR.</p> <p>Afin de garantir une qualité constante, la commune consacre des moyens pour améliorer la qualité de ces équipements et service. Ainsi, la commune projette de réaliser d'importants travaux de mise en accessibilité et de rénovation sur la maison de retraite, avec l'aide de la fondation Raoul Boubal en 2018/2019.</p>	

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la maison de retraite
- rénover un équipement structurant qui favorise le rayonnement du Pouget

Descriptif des opérations envisagées

Les travaux seront réalisés à l'EPHAD « Raoul BOUBAL ». Il s'agit de mettre en place des dispositifs (rampe d'accès, cheminements dédiés, ascenseurs ou élévateurs, signalétique adaptée...) permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (**projet 2.1.1**).

Le projet 2.1.2 consiste à l'animation d'un groupe de travail avec les socioprofessionnels et les praticiens de santé de la commune.

maître d'ouvrage : commune de Le Pouget

coût estimatif : 500 000 €

calendrier : 2019 - 2020

Partenariats techniques

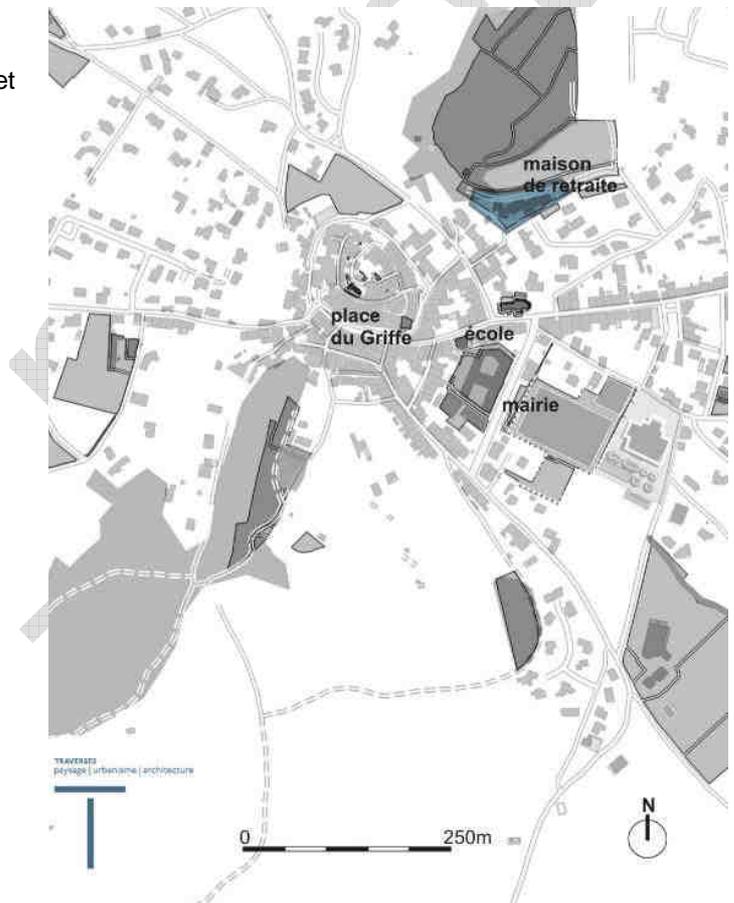
potentiellement concernés par

l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH),
Département de l'Hérault, Pays Coeur d'Hérault

Partenariats financiers

potentiellement concernés par

l'action : Département de l'Hérault,
Fondation de France « Raoul BOUBAL »



Carte de situation de l'action

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation des travaux
- fréquentation des équipements
- suivi des budgets investissement et fonctionnement

Axe 2	Fiche action n°2.2
Cœur historique : Maintenir une vie active au centre du village	Titre de l'action : mise en valeur du centre ancien et de la circulade
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le Pouget, dans sa configuration actuelle, illustre un style urbanistique typique de l'époque médiévale. La partie la plus ancienne du village a été bâtie sur un plan circulaire, nommé circulade. Le « bourguet », nom de ce quartier ancien, a été bâti sur l'éperon calcaire du Rouet, sur un point haut, ce qui valut au village son nom de « Pouget », de piochet qui désigne la colline.</p> <p>L'intégrité de la circulade du Pouget a été particulièrement bien préservée ; sa visite permet de faire un voyage dans le temps. Ce cœur historique participe à l'identité du village, affirmant sa typicité et son histoire. Au centre de la circulade se trouve le noyau le plus ancien, au cœur duquel nous retrouvons l'ancienne place forte et l'Eglise Saint Jacques, classée monument historique. Les murs des remparts ceinturant la circulade sont hauts et épais, surmontés d'un chemin de ronde. La densité des constructions au sein des remparts était très marquée ; les maisons bâties sur plusieurs étages, desservies par des rues étroites (rue droite). Phénomène original, pour faire face au besoin d'espace pour accueillir la population grandissante du village, ils seront par la suite réaménagés pour devenir des maisons d'habitation. Les derniers remparts et l'Eglise Sainte Catherine seront érigés au XIVe siècle, afin de seconder l'Eglise Saint-Jacques, devenue trop petite pour accueillir la population du village.</p> <p>Le maintien de l'habitat dans cette partie du village garantit la conservation et l'entretien des maisons d'habitations, objectif identifié dans le Programme Local de l'Habitat en vigueur. La commune a ainsi investi dans la création de 6 logements sociaux dans l'une de ces maisons anciennes (Maison du griffe), répondant ainsi partiellement à ses engagements.</p> <p>Si ce centre ancien a conservé sa fonction résidentielle, il représente également un espace patrimonial qu'il convient de mettre en valeur pour répondre aux objectifs de développement touristique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vision d'ensemble et cohérente des aménagements du centre historique - Amélioration de l'accès et mise en valeur du centre ancien - Favoriser le rayonnement du Pouget d'un point de vue touristique 	

Descriptif des opérations envisagées

Plusieurs aménagements complémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour revaloriser la circulaire :

- Réalisation d'une étude urbaine (**projet 2.2.1**)
- Amélioration de la signalétique d'accès au centre ancien depuis les espaces de vie (**projet 2.2.2**)
- Aménagements paysagers dans le centre ancien renforçant à l'aménité du site, notamment à travers la végétalisation des espaces publics (places et placettes) (**projet 2.2.3**)
- Restauration de la voirie (caladage) (**projet 2.2.4**)
- Mise en place d'une visite audio guidée et de supports de découverte du patrimoine (**projet 2.2.5**)

Cet effort pourra également être complété par la mise en place d'outils incitatifs à la requalification des habitations dans le centre ancien : dispositifs d'aide à la restauration des façades par les propriétaires particuliers, amélioration du stationnement de proximité...

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif : 20 000 € à 40 000 €

calendrier : 2020 - 2021

projet 2.2.1 : 2020-2021

projet 2.2.2 : 2021

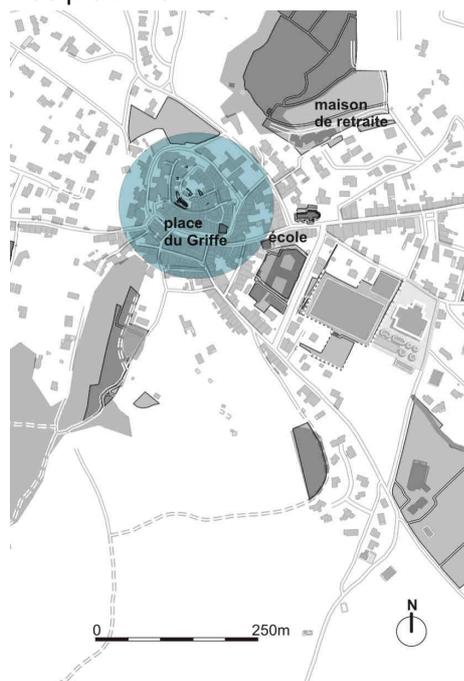
projet 2.2.3 : 2020-2021

projet 2.2.4 : 2019-2021

projet 2.2.5 : 2020-2021

Partenariats techniques potentiellement concernés par l'action : Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), CAUE, Pays Coeur d'Hérault, UDAP, CC

Partenariats financiers potentiel : Région Occitanie, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), ...



Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

appel d'offres déposé

Axe 2	Fiche action n°2.3
Cœur historique : Maintenir une vie active au centre du village	Titre de l'action : réalisation d'un diagnostic énergétique sur le patrimoine public de la commune
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>En France, 72% de l'électricité produite est issue des centrales nucléaires, avec les limites que nous connaissons à ce système en termes de durabilité et de risque sanitaire pour les populations. Au niveau mondial, la filière nucléaire ne représente que 10.6% de la production d'électricité, occupant la troisième place derrière le thermique et l'hydraulique. La production électrique constitue un enjeu environnemental de premier ordre, et nécessite une réflexion d'ensemble sur notre manière de produire et de consommer l'énergie. L'évolution du mode de production vers l'énergie verte et renouvelable constitue un objectif prioritaire pour demain.</p> <p>Cet objectif doit être poursuivi à toutes les échelles, et la commune constitue un maillon important de la chaîne. Un bourg centre doit par ailleurs poursuivre un objectif d'exemplarité en impulsant une dynamique qui saura trouver son écho dans un bassin de vie plus large.</p> <p>La commune du Pouget souhaite engager une réflexion de fond sur cette gestion énergétique, à travers la réalisation d'un diagnostic des consommations des bâtiments et infrastructures publiques, afin d'envisager les évolutions possibles pour l'amélioration son bilan carbone. Une amélioration de la performance énergétique permet en outre de réaliser des économies d'échelle, et d'impacter positivement le budget de fonctionnement.</p> <p>A ce titre, un diagnostic énergétique sera réalisé afin d'évaluer les consommations, détecter les points d'amélioration nécessaires (équipements, éclairage, système de chauffage et de production d'eau chaude, isolation...), et programmer d'éventuels de travaux de modernisation adaptés aux besoins de fonctionnement d'une collectivité.</p> <p>Ce diagnostic élargira en outre la réflexion au choix du fournisseur au regard des filières de production de l'électricité consommée sur la commune, et identifiera des sources de production potentielle en local (notamment toitures solaires).</p> <p>Ses conclusions pourront se traduire par des préconisations en matière de gestion quotidienne, mais aussi un programme de travaux visant l'optimisation de la performance énergétique du patrimoine communal.</p> <p>Il est à noter que cette réflexion d'ensemble a déjà été abordée partiellement aux côtés d'Hérault Energie pour le domaine de l'éclairage public. La commune a opté pour l'éclairage LED, plus économe et durable, sur les dernières installations réalisées.</p>	

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- Maitriser et améliorer le bilan énergétique de la commune sur les équipements et infrastructures publiques
- Privilégier l'achat d'électricité verte, produite à partir de ressources durables
- Repenser la consommation et l'accès aux filières énergétiques des bâtiments publics

Descriptif des opérations envisagées

L'étude consistera à :

- réaliser un diagnostic énergétique de la commune (**projet 2.3.1**)
- proposer par la suite une stratégie d'amélioration /optimisation énergétique (**projet 2.3.2**)

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif : 15 000 € à 20 000 €

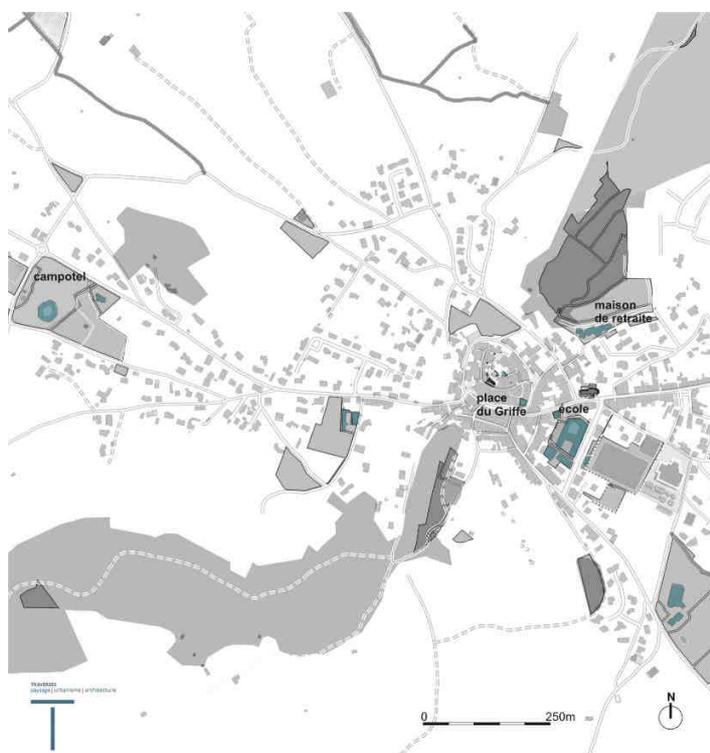
calendrier des projets : 2020 - 2021

Partenariats techniques potentiellement concernés par l'action

Pays Coeur d'Hérault, ADEME, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH)

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action

Région Occitanie, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Etat, ADEME, Pays Coeur d'Hérault



Carte de situation de l'action

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation du diagnostic
- suivi des budgets investissement et fonctionnement

Axe 3	Fiche action n°3.1
Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel, et favoriser découverte des abords du village	création d'un parcours de randonnée pédestre pour mettre en valeur le patrimoine vernaculaire et paysager de la commune
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Située aux pieds des derniers contreforts du massif central, la plaine alluviale de l'Hérault présente une configuration relativement plane. Les dépôts d'alluvions du fleuve et le climat favorable ont favorisé le développement de la monoculture viticole, poumon économique de ce territoire. Cette vallée est néanmoins ponctuée de nombreuses collines d'altitude moyenne, réminiscences de l'époque du miocène, qui s'égrènent en chapelet en rive gauche du fleuve.</p> <p>Construit sur un pioch, le village de Le Pouget est un village circulaire. La commune s'étend sur une succession de collines avec un ensemble de terrasses dessinées par l'Hérault : Pater Noster, Saint Amans, le pigeonnier, le Rouet, les Crozes. Le site des cinq collines avec ses nombreuses terrasses offre un paysage exceptionnel permettant de découvrir au soleil levant le Causse d'Aumelas avec son château médiéval et au soleil couchant les vallées de l'Hérault et de la Lergue dominées par la Séranne, les gorges de l'Hérault et le Grand Site de France, le Rocher des vierges, la Montagne de Liausson et le Salagou avec Mouréze, Le Pic du Vissous...</p> <p>Depuis plusieurs décennies, les différentes municipalités ont toujours affiché une volonté politique marquée en faveur de la préservation de leur partie sommitale, afin de préserver la qualité de ces espaces naturels, par de nombreuses réserves foncières. Afin de valoriser cette caractéristique identitaire du village, de diversifier l'offre touristique et de sensibiliser la population au respect des espaces naturels, la commune souhaite créer un itinéraire de randonnée pédestre permettant la découverte des cinq collines, des paysages ouverts sur la vallée de l'Hérault et le causse d'Aumelas, mais aussi des éléments de patrimoine remarquables.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux de territoires énoncés dans le SCOT Cœur d' Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structurer un réseau intercommunal de circulations douces <ul style="list-style-type: none"> o préserver les points de vue sur les silhouettes des villages <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre en compte dans les documents d'urbanisme les secteurs non-bâti et arborés qui participent à la qualité paysagère des sites bâtis, particulièrement les points de vue (localisation dans les PLU) ▪ inventorier les axes et points de vue remarquables à prendre en compte pour tout projet d'aménagement 	

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- créer un itinéraire de randonnée pédestre permettant la découverte du patrimoine historique et paysager de la commune
- découvrir la présence des hommes et les vestiges archéologiques
- lire les paysages de la Vallée de l'Hérault

Descriptif des opérations envisagées

Cet itinéraire permet de restaurer un réseau d'anciennes voies de circulation aujourd'hui abandonnées (anciennes drailhes, chemins vicinaux), et sera agrémenté d'aménagements légers (fenêtres paysagères, restauration de calades et de mur de pierre sèche...) (**projet 3.1.1**). L'itinéraire sera accompagné de supports de communication et de sensibilisation : table de lecture du paysage, pupitres thématiques et visite audioguidée (**projet 3.1.2**). Dans un second temps, cet itinéraire pédestre pourra être ouvert à la pratique du VTT ou du cyclotourisme.

Il est à noter que le développement des activités de pleine nature étant une compétence qui relève de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, ce projet sera co-construit à l'échelle intercommunale.

maître d'ouvrage : commune, communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût estimatif : de 35 000 euros à 50 000 €

Calendrier : 2019 - 2020

Partenariats techniques potentiellement concernés par l'action :

Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Pays Cœur d'Hérault, CAUE, Département de l'Hérault

Partenariats financiers potentiellement concernés par l'action :

Département de l'Hérault, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Région Occitanie, Etat, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH)

Carte de contexte



Évaluation et suivi de la mesure	
<p>Actions et indicateurs envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire des éléments de patrimoine remarquables et constitution d'une base de données - réalisation du chemin de randonnée et aménagements afférents <p>suivi des budgets investissement et fonctionnement</p>	
Axe 3	Fiche action n°3.2
<p>Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel, et favoriser découverte des abords du village</p>	<p>Titre de l'action :</p> <p>protection des paysages et valorisation du patrimoine foncier de la commune : mise en culture des parcelles communales</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Située au cœur de la moyenne vallée de l'Hérault, la commune du Pouget offre un cadre de vie attractif. Implantée dans l'aire d'influence économique de l'agglomération montpelliéraine, elle a su conserver un environnement de qualité et une identité rurale marquée. Ce trait de caractère est notamment dû à la proximité de nombreux espaces agricoles (vignes) et naturels qui bordent le village, caractéristiques du bocage méditerranéen, mais aussi de la proximité du centre médiéval authentique.</p> <p>Afin de préserver la qualité de cet environnement qualitatif et sensibiliser la population à la nécessité de préserver ce cadre de vie privilégié, la commune souhaite mettre en œuvre des actions de portée éco-responsable. L'objectif transversal sera de maintenir les paysages, améliorer la santé en travaillant sur les habitudes alimentaires, et favoriser la protection de l'environnement. De plus, il s'agit de préserver le patrimoine architectural vernaculaire, de créer des jardins méditerranéens et une place-belvédère aménagée d'un mobilier discret.</p> <p>Ce projet conforte les objectifs du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPAH) déployé et mutualisé à l'échelle des communes du Pouget et de Vendémian depuis 2018, qui vise à repenser les modalités d'intervention et d'entretien des espaces verts et des chemins communaux en abandonnant l'emploi de pesticides.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver les coteaux, valorisation des terrasses <ul style="list-style-type: none"> o soutenir les activités traditionnelles des garrigues au travers du petit patrimoine (clapas, enclos, terrasses, capitelles, croix de chemins...) <ul style="list-style-type: none"> ▪ valoriser le patrimoine bâti de proximité (capitelles, croix de chemin...) ▪ inscrire le petit patrimoine dans le PLU en s'appuyant sur le travail d'associations locales 	

- o préserver l'identité des piémonts entre vignes et garrigues
 - restaurer en priorité le patrimoine situé sur les itinéraires de randonnée, aux abords des villages et des routes et notamment les terrasses et murets

Objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- réaliser un jardin méditerranéen sur l'ensemble des terrasses
- agir en faveur de la préservation des espaces naturels, la conservation et la mise en valeur des anciennes voies de communication
- replanter et mettre en culture des arbres méditerranéens sur les parcelles communales

Descriptif des opérations envisagées

- remise en culture des parcelles communales **(projet 3.2.1)** :

La commune du Pouget possède plusieurs parcelles en espaces naturels ou agricoles. Cette réserve foncière découle d'acquisitions successives de terrains situés sur les espaces sommitaux des cinq collines, afin de maîtriser l'étalement urbain et protéger les paysages. Ces parcelles sont pour certaines d'anciennes terrasses de cultures, actuellement en friches. D'autres sont plantées d'olivettes. Afin d'entretenir ces parcelles, et mettre en valeur le paysage des cinq collines, la commune souhaite remettre en culture ces parcelles en y replantant des arbres fruitiers méditerranéens, tels qu'oliviers, amandiers, grenadiers, figuiers... Certaines de ces parcelles pourraient également se voir plantées en prairies fleuries, afin de contribuer à la biodiversité des espaces naturels de la commune. Ce projet de plantation pourrait également servir de support pédagogique aux élèves de l'école primaire de la commune, ou du lycée agricole de Gignac.

- création de jardins partagés **(projet 3.2.2)**

La densification urbaine et la réappropriation des maisons du centre ancien par de jeunes ménages permettent de limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles ou naturels. Néanmoins, dans ce schéma, l'absence d'accès à la terre permettant notamment la pratique du jardinage constitue un facteur limitant. La commune envisage la création de jardins partagés, ouvert aux habitants du village, afin de pallier ce manque, renforcer les liens vers un mode de vie rural en permettant le maraichage amateur, mais aussi favoriser l'échange et la rencontre en dynamisant le tissu associatif local. Cet équipement pourrait permettre de réinvestir des terrains communaux inexploités, et servir de socle pédagogique pour des cycles de formation à destination des publics scolaires, associatifs ou particulier. Ces jardins partagés seront orientés vers une production biologique, sans emploi d'intrants chimiques, et permettront de sensibiliser la population à consommer des aliments de qualité, vertueux pour la santé et peu impactant pour l'environnement.

- implantation de composteurs de quartier **(projet 3.2.3)**

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le syndicat centre Hérault sur la commune du Pouget. Le système de tri sélectif déployé sur ce territoire est ambitieux et performant, prévoyant notamment la collecte de biodéchets acheminés vers la plateforme de compostage d'Aspiran. Afin de renforcer l'implication citoyenne vis-à-vis du tri sélectif, et permettre aux jardiniers amateurs de s'approvisionner en compost dans leur quartier, la commune envisage l'implantation de trois composteurs de quartiers, en partenariat avec le syndicat centre Hérault.

Ces différents éléments sont déterminés par l'approvisionnement en eau, la pose de clôtures et la fourniture de mobilier approprié (cabanon, composteurs...)

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif : 5 000 – 15 000 €

calendrier : projet 3.2.1 : 2019-2020 ; projet 3.2.2 : 2020 ; projet 3.2.3 : 2019

partenariats techniques potentiellement concernés par l'action : Pays Cœur d'Hérault, CAUE, associations locales, lycée agricole de Gignac, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Chambre d'agriculture

partenariats financiers potentiellement concernés par l'action : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH)



Carte qui situe les parcelles communales, à proximité du centre ancien, dont l'emprise exacte dévouée aux jardins méditerranéens est à déterminer

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation des travaux
- suivi des budgets investissement et fonctionnement

Fiche action générique Vallée de l'Hérault

Titre de l'action n°3.3 : Restauration et entretien du fleuve Hérault

Présentation de l'action

Contexte

La communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) du fleuve Hérault.

Ce programme a été réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) et s'étend des Causses de la Selle à Agde, pour 5 ans (2018-2022). Il précède l'engagement d'une démarche de fond sur la gestion des berges et des bords de l'Hérault, qui conduira à améliorer le fonctionnement naturel du fleuve.

Tout en tenant compte des nombreux et divers usages (captage agricole, pêche, sport d'eau vive, baignade...) qui ont contribué à façonner le fleuve, ce programme vise ainsi à répondre à des enjeux aussi bien : écologiques et morphologiques (la préservation du milieu physique et du milieu naturel (deux sites Natura 2000)) ; de protection des biens et des personnes (prévenir la violence et les impacts des crues) ; d'accompagnement et de sensibilisation des usagers et acteurs quant à la conservation et amélioration de la ripisylve et de son fonctionnement.

Objectifs stratégiques

Les objectifs du PPRE sont de :

Réduire la vulnérabilité aux inondations des centres bourg

Réduire la vulnérabilité des ouvrages

Maintenir et développer la qualité du milieu naturel et des habitats

Lutter et contenir le développement des espèces invasives et/ou indésirables en fonction des secteurs

Favoriser la diversité des écoulements

Descriptif des opérations envisagées

Les opérations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ont été définies selon les enjeux suivants :

- hydraulique : phase 1 - rattrapage entretien, phase 2 - entretien régulier annuel
- morphologique : gestion des atterrissements
- écologique : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales
- touristiques/ loisirs : entretien annuel – sécurité des activités de pleines natures gorges de l'Hérault

Il est également prévu la mise en œuvre d'actions transversales de sensibilisation : réalisation d'un guide de la bonne gestion des berges et de sa végétation à destination des propriétaires riverains et plus spécifiquement aux acteurs agricoles, principaux usagers des bords du fleuve ; accompagnement des collectivités qui prendront en compte les trames vertes et bleues dans leur document d'urbanisme ; mises en place de panneaux pédagogiques pour faire connaître le milieu naturel que constituent le fleuve et sa ripisylve sur les zones qui accueillent un large public ; accompagnement des riverains et les élus lors des chantiers d'aménagement de berges afin de les orienter le mieux possible.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 760 000 € HT

Calendrier : mise en œuvre du PPRE sur une durée de 5 ans de 2018 à 2022

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

- Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) : rôle de coordination du plan de gestion et d'assistance des maîtres d'ouvrage
- Autres EPCI maîtres d'ouvrage : communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, communauté de communes du Clermontais et communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

1 - du territoire communautaire de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault

La Communauté de commune Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D, issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région.

La Communauté de commune Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D, issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région.

Le présent projet de développement et de valorisation de la commune du Pouget entre en résonance avec les orientations et objectifs stratégiques de la « Vallée 3 D » :

- Construire un écosystème local favorable au développement économique et à l'emploi : mettre en réseau des entreprises, accompagner les projets innovants, planifier l'offre foncière économique et s'affirmer en terre d'accueil des entreprises, (en lien avec la fiche action 3)
- Développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjours sur plusieurs jours (en lien avec la fiche action 1)
- Planifier et maîtriser le développement urbain : réhabiliter les centres anciens, limiter l'étalement urbain, lutter contre la précarité énergétique (en lien avec les fiches action 6 et 7)
- Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager : restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine, protéger les paysages (en lien avec les fiches action 8 et 9)
- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel (en lien avec la fiche action 4)

Il est en résonance avec les quatre orientations de « Vallée 3 D » relatives à l'économie, au cadre de vie, à la vie quotidienne et au développement culturel. Il répond notamment aux enjeux des objectifs stratégiques

2 - du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de territoire de la Vallée de l'Hérault et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles des bourgs centres. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et des secteurs de développement économique. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité des centres bourgs permettra de renforcer l'attractivité des centres en perte de vitesse.

L'« *agriculture* » et l'« *exigence environnementale* » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Le Pouget et ce, notamment dans les domaines suivants :

- .développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),*
- .qualification du cadre de vie,*
- .valorisation des façades,*
- .habitat (dont éco-chèques),*
- .équipements de services à la population,*
- .qualification de l'offre touristique,*
- . Valorisation du patrimoine,*
- . Équipements culturels,*
- . Équipements sportifs,*
- . Mise en accessibilité des bâtiments publics,*
- . Transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,)*
- . Projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,*
- . Études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.*

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Le Pouget et la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault sur la période 2018-2021

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault

Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Pour la période 2016-2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est dotée d'un projet de territoire s'appuyant sur 3 grands principes (Démocratique, Durable et Digitale) et 4 orientations autour desquelles s'organise son action et ses compétences :

- 1- Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi : politique foncière et immobilier d'entreprise, Actions de développement économique, politique locale du commerce, promotion du tourisme
- 2- Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré : aménagement de l'espace, gestion et préservation de l'environnement, habitat
- 3- Pour des services de vie quotidienne pour tous : Action en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- 4- Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes : Ecole de musique intercommunale, Argieum la maison de la poterie et Réseau intercommunal de la lecture publique

Dans le cadre du projet de territoire, la CCVH a la volonté de porter une vision de développement pour ses bourgs centres principaux, ses bourgs centres secondaires et ses villages.

A ce titre, la Communauté de communes intervient actuellement sur le territoire de la commune du Pouget à travers la mise en œuvre de programmes ou de services intercommunaux à caractère structurant :

-La médiathèque de le Pouget, qui fait partie des 26 bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique Vallée de l'Hérault

-Le Programme d'Intérêt Général « Rénovissime » qui contribue à l'amélioration de l'habitat dans le centre ancien du Pouget. Entre le 1er octobre 2012 et le 31 décembre 2017, 17 propriétaires occupants et 10 propriétaires bailleurs ont ainsi été accompagnés et subventionnés pour la réhabilitation de leurs logements.

-La Zone d'Activités Economique « les 3 fontaines » qui accueillent 10 entreprises

-le relais intercommunal des assistantes maternelles (RAM), un service d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistant(e)s maternel(le)s

Les modalités d'intervention et contributions de la CCVH dans le contrat Bourg-Centre seront étudiées en fonction de ses compétences et sur la base du règlement d'aides attribué aux communes.

Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Le Pouget dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 10 : Autres contributions

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

La Caisse des Dépôts et Consignations est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs-centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg-centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs

définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La commune de Le Pouget
- La Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- La caisse des Dépôts et Consignations
- La Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Hérault

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (DDTM, UDAP, DREAL)
- Le Département de l'Hérault, partenaire privilégié de la commune dans la mise en oeuvre des projets
- Le CAUE
- L'ADEME
- L'EPF

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Le Pouget

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays de cœur d'Hérault
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

La Présidente de la Région Occitanie

Le Président de la CCVH

Le maire de la commune de Le Pouget

Carole DELGA

Louis VILLARET

Louis VILLARET

Le Président du Pays Coeur d'Hérault

Le Président de la CCI de l'Hérault

Le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie

Louis VILLARET

André DELJARRY

Thierry RAVOT